



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'environnement**



UNEP(OCA)/MED WG.129/3  
6 juin 1997

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Réunion des points focaux nationaux du PAM

Athènes, 7-9 juillet 1997

**RAPPORT DU COORDONNATEUR SUR L'ETAT D'AVANCEMENT  
DES ACTIVITES MENEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION DES  
PARTIES CONTRACTANTES**

(août 1996 - mai 1997)

## Table des matières

### INTRODUCTION

#### A. DISPOSITIONS FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

- a) Dispositions financières
- b) Dispositions institutionnelles

#### B. DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE

##### i) Intégration de l'environnement et du développement

- a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
- b) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement et du développement en Méditerranée  
Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)
- c) Planification et gestion du littoral  
Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)
- d) Programme d'aménagement côtier (PAC)

##### ii) Conservation de la nature, des paysages et des sites

- a) Aires spécialement protégées  
Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)

##### iii) Evaluation, prévention et élimination de la pollution marine

- a) Activités MED POL
- b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence en cas de pollution marine accidentelle (REMPEC)
- c) Activités de télédétection  
Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE)
- d) Activités concernant la production propre  
Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

#### C. INFORMATION ET PARTICIPATION

#### D. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE

Annexes

- Annexe I: Position, au 30 avril 1997, des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
- Annexe II: Projet de recommandations établi par le Groupe ad hoc sur la structure du PAM
- Annexe III: Calendrier, au 1er juin 1997, des réunions organisées dans le cadre du PAM
- Annexe IV: Position, au 1er mai 1997, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles

## INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les progrès accomplis et les problèmes rencontrés lors de la mise en oeuvre de leurs diverses activités par l'Unité de coordination, les Centres d'activités régionales (CAR) et les programmes du PAM, depuis la dernière réunion des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996).

### A. DISPOSITIONS FINANCIERES ET INSTITUTIONNELLES

#### a) Dispositions financières

##### Contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

1. Au 7 mai 1997, les contributions pour 1997 au Fonds d'affectation spéciale n'avaient reçues que de quatre Parties contractantes (Algérie, Israël, Monaco et CE - contribution ordinaire seulement).

Au 31 décembre 1996, les arriérés de contributions s'élevaient à 1.325.128 dollars E.U., et les arriérés pour 1997 et les années antérieures à 6.112.546 dollars E.U. Il conviendrait donc que la réunion adresse un message urgent aux Parties contractantes en les invitant instamment à accélérer leur procédure de versement des contributions.

2. La position, au 30 avril 1997, des contributions au Fonds d'affectation figure à l'annexe I du présent rapport.

##### Budget-programme pour 1998-1999

3. Le budget-programme n'est pas une addition de propositions mais un exercice visant à promouvoir les priorités dont sont convenues les Parties contractantes. Ces priorités découlent des développements suivants:
  - a) les instruments juridiques nouveaux ou révisés approuvés par les Parties contractantes. Il convient de mettre l'accent sur le Protocole "tellurique" modifié et le nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique.
  - b) la création et le fonctionnement de la Commission méditerranéenne du développement durable. La première réunion de la CMDD à Rabat (décembre 1996) a déjà permis de délimiter des thèmes prioritaires.
  - c) Les domaines prioritaires d'activités (1996-2005) approuvés par les Parties en 1995 peuvent être considérés comme des lignes directrices pour l'identification des priorités du PAM.
4. La première partie du document de budget-programme comprend un ensemble de recommandations. Il convient d'opérer une distinction entre les recommandations adressées aux Parties contractantes et les décisions de la réunion que le Secrétariat est tenu d'appliquer. Toutes les activités qui sont implicitement prescrites dans le budget ne devraient pas figurer dans cette partie. Il conviendrait de s'en tenir à un nombre minimum de recommandations et de décisions.

5. Les propositions budgétaires seront groupées selon la source de financement en:
- a) activités destinées à être financées par le Fonds d'affectation
  - b) activités destinées à être financées par la contribution volontaire de l'UE
  - c) activités destinées à être financées par des sources extérieures comme le FEM, le METAP, etc. La source de financement sera choisie en tenant compte des priorités et critères fixés par ces programmes.

6. Toutes les propositions budgétaires relèveront de l'un des articles du budget ci-après. Les rubriques générales, comme l'information, pourraient être reprises sous divers articles.

a) Coordination

Tous les crédits relevant de cet article seront gérés par l'Unité MED. Ils concernent avant tout l'organisation et la coordination des réunions, à savoir celles des Parties contractantes, des points focaux du PAM, du Bureau des Parties contractantes, de la CMDD, du Bureau de la CMDD et des directeurs de CAR. L'information générale sur le PAM, les activités relatives au cadre juridique, l'appui aux ONG et la formation effectuée à l'Unité MED y seront également inclus. Les réunions des points focaux spécialisés seront couvertes par le budget des CAR ou programmes correspondants.

b) Prévention et maîtrise de la pollution

Cet article englobera la plupart des activités relatives à la mise en oeuvre des Protocoles "tellurique", "immersions", "offshore" et "déchets dangereux". Les activités du MED POL, du REMPEC et du CAR/PP figureront à cet article, de même que les activités d'autres CAR se rapportant à cet intitulé.

c) Protection de la diversité biologique

Cet article englobera avant tout les activités de mise en oeuvre du Protocole relatif aux ASP et à la diversité biologique dont le CAR/ASP est chargé. Les activités d'autres CAR se rapportant à cet intitulé y seront également incluses.

d) Gestion durable des zones côtières

C'est l'un des thèmes prioritaires de la CMDD. Les activités des CAR et des PAC s'y rapportant figureront sous cet intitulé.

e) Gestion durable des ressources naturelles

La gestion de la demande en eau est l'un des thèmes prioritaires assignés par la CMDD.

f) Intégration de l'environnement et du développement

Les activités sectorielles figureront à cet article. La CMDD a identifié plusieurs thèmes prioritaires tels que: tourisme, industrie et développement

durable, libre-échange et environnement, etc. Les activités de l'Unité MED pourraient être incluses sous cet intitulé.

7. Lors de sa dernière réunion (Palma de Majorque, 9 mai 1997), le Bureau des Parties contractantes a examiné et accepté la nouvelle présentation (thématique) du budget-programme.

En ce qui concerne les contributions 1998-1999, certains membres du Bureau ont estimé que, du fait des contraintes budgétaires pesant sur de nombreuses Parties contractantes, il ne serait pas possible d'augmenter les contributions pour le prochain exercice biennal. D'autres ont été d'avis qu'il faudrait une augmentation modique des contributions pour maintenir un niveau modéré de croissance du budget du PAM, ce qui permettrait d'assumer les responsabilités supplémentaires découlant des instruments juridiques nouveaux ou révisés.

## **b) Dispositions institutionnelles**

### Personnel du PAM

1. Conformément à la décision de la dernière réunion des Parties contractantes concernant la structure du PAM, le Secrétariat a amorcé le processus visant à compléter les effectifs du personnel, en consultation avec le Siège du PNUE. Tous les efforts déployés, en concertation avec le PNUE et New York, pour le classement des deux postes vacants - celui de Coordonnateur adjoint et celui de Coordonnateur du MED POL - cesse d'être différé, ont finalement donné des résultats. L'avis officiel pour les deux postes devrait être publié prochainement. Jusqu'à présent, ce retard a placé le Secrétariat dans une position délicate vis-à-vis des Parties contractantes, compte tenu des responsabilités supplémentaires que les réunions des Parties contractantes ont confiées au PAM.
2. En ce qui concerne le poste de Fonctionnaire d'administration/gestion des fonds, un jury officiel constitué de représentants du PNUE et du PAM s'est réuni à Athènes en mars 1997; il a examiné tous les dossiers de candidatures et a formulé une recommandation à l'intention du Coordonnateur. Il est prévu que la personne retenue pour ce poste prendra ses fonctions dans les deux prochains mois.

### Examen de la structure du PAM

3. La réunion du groupe ad hoc sur la structure du PAM, créé par une décision de la dernière réunion des Parties contractantes, s'est tenue à Athènes les 26 et 27 mars 1997. Y ont pris part des représentants de la Croatie, de l'Égypte, de la France, de la Grèce, de l'Italie, de Malte, du Maroc, de Monaco et de l'UE. Elle avait pour but d'examiner la structure optimale de l'Unité MED, du MED POL et des CAR à la lumière de la révision de la Convention et de ses Protocoles, et de formuler des recommandations à la réunion des Parties contractantes, par l'entremise du Bureau et de la réunion des points focaux nationaux.
4. La réunion a donné lieu à un débat approfondi qui a permis au groupe de cerner des problèmes, des questions, et d'approuver un ensemble de recommandations. Cependant, en raison du temps restreint qui lui était imparti, le groupe n'a pu mener à son terme l'examen de certaines questions, comme le classement des CAR. Il a donc été proposé que le Coordonnateur explore la possibilité de

convoquer une deuxième réunion du groupe qui coïnciderait avec la réunion des points focaux nationaux (Athènes, 7-9 juillet 1997).

5. L'ensemble du projet de recommandations proposé par le groupe ad hoc figure à l'annexe II du présent rapport. Le compte rendu de la réunion figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.126/3.
6. Le calendrier des réunions organisées dans le cadre du PAM en 1997 est reproduit à l'annexe III du présent rapport.

#### Coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG)

1. Vu l'importance de leur rôle, le statut des ONG au sein du PAM a été renforcé, principalement grâce à leur participation aux réunions du PAM et à leur représentation, sur un pied d'égalité, au sein de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD).
2. La coopération PAM/ONG a également été institutionnalisée avec la liste des ONG partenaires du PAM qui a été approuvée par la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes (Barcelone, 5-8 juin 1995).
3. Cela étant, les ONG ci-après ont officiellement demandé à être incluses dans cette forme de coopération:
  - **TU-MED (Association Tunisie Méditerranée pour le développement durable), Tunisie**  
Président: M. Mohamed Fakhfakh
  - **AREA-ED (Association de réflexion, d'échange et d'action pour l'environnement et le développement, Algérie)**  
Président: M. Mounir Bencharif
  - **CRETES, Belgique**  
Directeur: M. Patrick Arnal
  - **EcoPeace, Israël**  
Secrétaire général: M. Gidon Bromberg
  - **EIPA (Institut hellénique d'environnement, désalement, réutilisation et préservation de l'eau), Grèce**  
Président: M. Nick E. Bafitis
  - **IEF (International Energy Foundation), Libye**  
Président: M. A. Muntasser
  - **MED FORUM (Forum de la Méditerranée pour l'environnement et le développement durable), Espagne**  
Président: M. Zohir Sekkal
  - **OPSAT (Observatoire de planification du développement durable et d'aménagement du territoire, Université de Salerne), Italie**  
Coordonnateur scientifique: M. Francesco Citarella

- **IOI (International Ocean Institute), Malte**  
**Point focal: M. Layachi Yaker**

4. Lors de sa dernière réunion (Palma de Majorque, 9 mai 1997), le Bureau des Parties contractantes a examiné la coopération PAM/ONG, a pris note de la décision du Secrétariat concernant les neuf nouvelles ONG dont l'inclusion dans la liste du PAM était demandée et a reporté une décision à ce sujet à sa prochaine réunion. En outre, le Bureau a demandé au Secrétariat de procéder à une étude du statut des soixante-deux (62) ONG déjà incluses dans la liste du PAM, pour examen par le Bureau lors de sa prochaine réunion prévue pour octobre 1997.

**B. DEVELOPPEMENT DURABLE EN MEDITERRANEE**

**i) Intégration de l'environnement et du développement**

**a) Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)**

1. Lors de leur réunion extraordinaire (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont adopté le mandat et la composition de la Commission. Aux termes du mandat, la Commission se compose de 36 membres, comprenant des représentants de haut niveau de chaque Partie contractantes (21), des représentants d'autorités locales, d'acteurs socio-économiques et d'organisations non gouvernementales (15) actives dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Intimement convaincue que le rôle des autorités locales, des acteurs socio-économiques et des ONG serait capital dans la nouvelle ère qui s'ouvrait pour le PAM, la réunion des Parties contractantes a décidé de conférer une nouvelle dimension aux relations du PAM avec les trois groupes précités en acceptant qu'ils participent aux travaux de la Commission comme membres à part entière et siégeant sur un pied d'égalité avec les représentants des Parties contractantes.

**Première réunion de la Commission**

2. Lors de sa première réunion (Rabat, 16-18 décembre 1996), la Commission est convenue d'un programme reposant sur des activités à court terme et à moyen terme répondant à plusieurs des besoins prioritaires de la région Méditerranéenne. Deux thèmes ont été retenus comme domaines d'action à court terme, car des travaux suffisants avaient d'ores et déjà été entrepris pour permettre d'élaborer des propositions de politique et de stratégie (gestion durable des zones côtières, et gestion de la demande en eau). Six autres thèmes ont été retenus comme thèmes prioritaires à moyen terme (indicateurs du développement durable; tourisme; information, sensibilisation et participation; libre-échange et environnement; industrie et développement durable; et enfin, gestion du développement urbain et rural) dont les produits finals seraient programmés pour être soumis à la réunion des Parties contractantes prévue en 1999.
3. Afin de mettre en oeuvre ces activités de manière efficace et fructueuse et d'assurer une participation plus large, la Commission a désigné des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques pour traiter chacun des thèmes retenus (voir tableau). Les fonds du PAM alloués à la CMDD devaient être



considérés comme un capital d'amorçage étant donné que les gestionnaires de tâches seraient invités à obtenir les ressources humaines et financières ainsi que les compétences techniques additionnelles pour les activités des groupes de travail thématiques. Toutefois, les pays prenant part à ces travaux étaient désireux de les appuyer dans toute la mesure du possible en apportant eux-mêmes des ressources humaines et financières, convaincus que si la Commission choisissait des activités prioritaires aussi saines dans leur fond que dans leur agencement, celles-ci susciteraient un intérêt d'autant plus grand parmi les donateurs.

4. La première réunion a également désigné un Bureau composé de huit membres, à savoir un président, six vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau actuellement en fonction est présidé par S.E. M. Nourdine Benomar Alami, Ministre marocain de l'environnement. Les autres membres sont des représentants de l'Association des chambres de commerce de Méditerranée (ASCAME), du Centre des régions euroméditerranéennes pour l'environnement (CREE), de la Croatie, de l'Égypte, de l'UE, de la Tunisie et d'EcoMediterrania.
5. La réunion a également accepté l'offre de l'Espagne d'accueillir la deuxième réunion de la Commission au début mai 1997, et elle a pris note de l'offre de la France d'accueillir la troisième réunion en octobre/novembre 1997. Le rapport de la première réunion de la commission figure sous la cote UNEP(OCA)/MED. WG.120/4.

#### Première réunion du Bureau de la Commission

6. Lors de sa première réunion (Athènes, 20-21 février 1997), le Bureau a examiné l'état d'avancement des travaux menés par les gestionnaires de tâches pour les deux thèmes à court terme, à savoir "La gestion durable des zones côtières" et "La gestion de la demande en eau".
7. Le Bureau a noté que la concertation entre les gestionnaires de tâches, les membres des groupes de travail thématiques et les CAR d'appui avait été restreinte en raison du court délai imparti et de la complexité des thèmes. Néanmoins, des progrès tangibles avaient été réalisés dans le traitement de ces deux thèmes à court terme.
8. Lors du débat sur cette question, des membres du Bureau ont formulé diverses observations de nature concrète sur le programme de travail des deux gestionnaires de tâches et leurs propositions de travaux futurs. Le rapport de la première réunion du Bureau de la Commission figure sous la cote UNEP/MCSD/BUR/1/5.
9. En vue d'intensifier et d'accélérer les travaux des gestionnaires de tâches et des groupes de travail thématiques, le Secrétariat a pris contact avec tous les gestionnaires de tâches (mars 1997) en les invitant instamment à engager les consultations nécessaires avec leurs groupes de travail thématiques, de manière à établir, pour leurs thèmes respectifs, un plan de travail assorti d'un échéancier qui serait présenté à la prochaine réunion de la Commission.
10. Comme il est également envisagé qu'un atelier soit organisé pour chaque groupe de travail thématique, le Secrétariat a déjà amorcé un processus de consultation avec des donateurs afin de solliciter des ressources financières pour ces activités.

11. A cet égard, une concertation intensive est en cours avec le programme METAP III en vue de coordonner les activités de la CMDD avec celles menées au titre des priorités METAP et d'éviter qu'elles ne se recoupent. Si l'on considère que le budget global de METAP III pour la période 1996-2000 est d'environ 118 millions de dollars E.U., il y a de bonnes chances que la Commission tire parti de ce programme financier.

#### Deuxième réunion de la Commission

12. La Commission a tenu sa deuxième réunion à Palma de Majorque, Espagne, du 6 au 8 mai 1997. Elle a examiné les progrès réalisés et les problèmes rencontrés depuis sa première réunion. Elle a pris connaissance de l'état d'avancement et du contenu des rapports préliminaires des gestionnaires de tâches et formulé les observations et propositions nécessaires en vue d'améliorer les travaux.
13. La réunion a également examiné la composition des Groupes de travail thématiques et décidé d'y inclure quelques nouveaux membres sur leur demande. La composition révisée des Groupes de travail figure le tableau.
14. S'agissant du projet de règlement intérieur de la Commission, après en avoir brièvement débattu, la réunion a décidé, faute de temps, de renvoyer la décision sur cette question à la troisième réunion de la CMDD prévue en France pour la première quinzaine d'octobre 1997.

#### Relations avec la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD/ONU)

15. Conformément au mandat de la Commission, qui stipule que la CMDD entretient des relations avec la CDD/ONU, la première réunion de la CMDD (Rabat, décembre 1996) est convenue que la Commission saisirait la cinquième réunion de la CDD/ONU (New York, 8-25 avril 1997) et la session extraordinaire de l'Assemblée générale (New York, 23-27 juin 1997) d'un rapport succinct qui informerait ces instances de la création de la CMDD et serait étayé par des informations de caractère général sur la situation du développement durable dans la région méditerranéenne.
16. Un projet de rapport établi par le Secrétariat a été présenté à la première réunion du Bureau de la Commission (Athènes, 20-21 février 1997), sous le titre "La Commission méditerranéenne du développement durable - Un outil pour une stratégie méditerranéenne et un pont régional entre les niveaux mondial et national". Le Bureau a soigneusement examiné le projet de rapport, y a apporté certaines modifications et a demandé au Secrétariat de le finaliser sous une forme plus attrayante en vue d'assurer sa plus large diffusion lors des réunions. Le Bureau a également proposé que le Coordonnateur représente le PAM à ces deux réunions des Nations Unies.
17. Le rapport sur la CMDD a été remanié, finalisé et adressé en nombreux exemplaires aux Nations Unies pour distribution. S'agissant de la représentation, le PNUE a accédé à la demande du PAM d'inclure le Coordonnateur dans la délégation du PNUE à la cinquième réunion de la CDD/ONU lors de sa deuxième semaine.

A cet égard, le Président de la Commission et le Coordonnateur du PAM ont informé les réunions récentes de la Commission et du Bureau des Parties contractantes de leur participation à la cinquième session de la Commission sur le développement durable des Nations Unies (CDD/ONU) tenue à New York en avril 1997, où les travaux étaient en bonne voie sur le projet de déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale (New York, juin 1997).

18. Le Président a saisi l'occasion de sa participation à la réunion ministérielle de la cinquième session de la CDD/ONU pour appeler son attention sur la création de la CMDD. En outre, il a eu un entretien avec le Président de la CDD/ONU sur la meilleure façon d'obtenir, de la part des gouvernements de la région méditerranéenne, l'engagement politique solennel d'intégrer la durabilité dans leurs plans de développement. Comme les négociations sur la déclaration finale de la session extraordinaire étaient bien avancées et qu'il ne serait plus possible d'y inclure une déclaration sur la position méditerranéenne commune, il a proposé que la CMDD convienne de deux ou trois points importants et non controversés rendant compte de la position méditerranéenne. La déclaration pourrait alors être transmise aux Parties contractantes de manière à ce que les chefs d'Etat ou de gouvernement la prennent en considération dans leurs déclarations à la session extraordinaire.
19. Le Coordonnateur a pris part à la deuxième semaine de la session de la CDD/ONU comme membre de la délégation du PNUE. ce qui lui a donné l'occasion d'informer les membres de la CDD/ONU des travaux de la CMDD. Vu l'importance et la pertinence des questions abordées par la CDD/ONU, il était essentiel pour la CMDD d'obtenir son accréditation auprès de la CDD/ONU, ce qui appelait toutefois un appui politique des gouvernements méditerranéens. Il ne serait pas possible d'obtenir cette accréditation à temps pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, si bien que les activités de la CMDD ne pourraient être évoquées que dans les déclarations faites par les chefs d'Etat et de gouvernement de la région méditerranéenne.
20. A la réunion du Bureau des Parties contractantes, lors du débat qui a suivi ces interventions, les membres du Bureau ont remercié le Président et le Coordonnateur de s'être activement employés à représenter le PAM et la CMDD à la cinquième session de la CDD/ONU et ont souscrit à la proposition de transmettre un message commun à la session extraordinaire de l'Assemblée générale par le biais des déclarations faites par les chefs d'Etat ou de gouvernement de la région méditerranéenne. A cet effet, un projet de déclaration a été établi et approuvé par le Bureau.

**TABLEAU**  
**GROUPES DE TRAVAIL THEMATIQUES**  
(révisé)

Thèmes	Gestionnaires de tâches	Membres du groupe	Appui du PAM *
<i>Court terme (sur une période d'environ un an)</i>			
- Gestion durable des zones côtières	Maroc et MEDCITES	CREE, Communauté européenne, Grèce, Ville de Rome, Espagne, EcoMediterrania, Monaco, WWF, Italie, EOAEN, Chypre, France, Tunisie, MIO-ECODE, Egypte, Malte, Albanie	CAR/Plan Bleu, CAR/Programme d'actions prioritaires, CAR/rééducation en matière d'environnement et CAR/Aires spécialement protégées
- Gestion de la demande en eau	Tunisie et Maroc	Libye, WWF, APNEK, Communauté européenne, Egypte, Italie, France, CEFIC, MIO-ECODE, Malte, Espagne, EcoMediterrania, CEDARE, Chypre, Israël	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
<i>Moyen terme (jusqu'à la réunion de 1999 des Parties contractantes et au delà)</i>			
- Indicateurs du développement durable	France et Tunisie	Communauté européenne, Maroc, Ecomediterrania, Grèce, Israël	CAR/Plan Bleu
- Tourisme durable	Espagne, Egypte et EOAEN	Malte, Monaco, Chypre, Communauté européenne, Grèce, EcoMediterrania, WWF, MIO-ECODE, France, Croatie, ASCAME	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires
- Information, sensibilisation et participation	MIO-ECODE et CREE	Communauté européenne, Maroc, MEDCITES, Ecomediterrania, France, Egypte, WWF, APNEK, Croatie, Albanie, Algérie, Libye	Unité de coordination du PAM
- Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen (évaluation stratégique d'impact)	FEI	Tunisie, France, Communauté européenne, APNEK, Maroc, MIO-ECODE	Unité de coordination du PAM
- Industrie et développement durable (aspects culturels, économiques, techniques et financiers de l'élimination progressive de la pollution d'origine tellurique)	Italie, Algérie	WWF, Israël, EOAEN, ASCAME, CEFIC, Espagne, Communauté européenne	MEDPOL, CAR/Production propre
- Gestion du développement urbain/rural	Egypte	MEDCITES, FEI, MIO-ECODE, Espagne, Maroc, France, Malte (Turquie, Bosnie-Herzégovine), Algérie, CEDARE, CE	CAR/Plan Bleu et CAR/Programme d'actions prioritaires

\* L'Unité de coordination et les Centres d'activités régionales apporteront, chacun selon ses compétences, l'appui nécessaire aux différents groupes de travail.

b) Observation, analyse systémique et prospective de l'environnement et du développement en Méditerranée

Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)

Questions institutionnelles

1. Le CAR/PB a organisé et tenu le 14 mars 1997 la réunion annuelle de son Conseil consultatif à Paris, au ministère de l'Environnement.

Analyse prospective et systémique

2. Il a été organisé un important séminaire international sur le thème "Prospective territoriale et rôle des acteurs" qui s'est déroulé du 7 au 9 novembre 1996 à Sophia Antipolis. Y ont pris part 32 experts provenant de 14 pays, et un rapport de synthèse devait être publié à la fin mai 1997.
3. L'application à la région de Sfax, dans le cadre du PAC correspondant, d'outils systémiques et prospectifs, a permis un recours étendu au SIG et aux technologies de télédétection, et elle s'est avérée utile pour l'aménagement du territoire. Les résultats de cette étude de cas devaient être publiés à la fin mai 1997.
4. En étroite coopération avec les experts du Plan Bleu secondés par un étudiant, deux consultants de Grèce et de Tunisie préparent un programme détaillé d'activités sur trois ans pour le "développement urbain et rural des régions côtières de la Méditerranée". Ce programme reposera naturellement sur un document directif pertinent. Les deux documents complémentaires devaient être achevés à la fin juin 1997. Une séance de travail préparatoire a été organisée à Tunis le 22 février 1997, et une session de suivi devait avoir lieu en juin 1997 (ce thème a également été retenu par la CMDD).
5. Pour activer l'étude "Agro-systèmes méditerranéens et impacts sur l'environnement", un séminaire international sur le thème "Agriculture et développement durable en Méditerranée" a été organisé du 10 au 12 mars 1997 à Montpellier, de concert avec le CIHEAM et l'ADEME. L'étude progresse de manière satisfaisante grâce à un expert local détaché auprès du Plan Bleu par le gouvernement français et aidé par deux consultants locaux à temps partiel.
6. A la demande des autorités algériennes et en étroite coopération avec celles-ci, un séminaire international sur le thème "Evaluation stratégique et prospective: de l'aide à la décision à l'action" a été organisé à Alger les 28 et 29 avril 1997. Les actes seront publiés ultérieurement et conjointement avec l'Institut national d'études de stratégie globale.
7. Compte tenu de la forte demande de fascicules du Plan Bleu et bien que ceux-ci n'existent malheureusement qu'en français, le Ministère français de l'environnement en a acheté et offert au Plan Bleu un millier d'exemplaire afin que celui-ci en assure une large diffusion. Par ailleurs, certains numéros sont déjà épuisés et celui sur les écosystèmes, actuellement en cours de révision et d'actualisation, sera bientôt réédité. Une nouveau fascicule "Risques naturels et environnement" est en préparation. L'une et l'autre publications devraient être prêtes pour la prochaine réunion des Parties contractantes.

8. Les activités préparatoires (cadre, programme, composantes, consultants) sont en cours pour l'élaboration d'un "Plan Bleu 2000" qui sera publié d'ici trois ans et constituera en quelque sorte la mise à jour de l'ancien rapport principal "Plan Bleu", en tirant parti de toutes les activités centrées plus spécialement sur les régions côtières.

#### Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement (MEDO)

##### Coopération avec la CE

9. Dans le cadre de MEDO, la Commission européenne (LIFE/DG XI) a accédé à une demande du PB concernant un concours financier (774.000 écus) sur trois ans pour un projet relatif aux "indicateurs du développement durable en Méditerranée" (avec des activités connexes telles que des recherches de données, des études thématiques et institutionnelles).
10. En coopération avec d'autres partenaires, le Plan Bleu a remporté un appel d'offres de la DG XII de la CE sur le "Polagwat Project" (utilisation de l'eau dans l'agriculture) pour lequel le Centre recevra environ 80.000 écus sur 36 mois.
11. En coopération avec l'IPTS/CE (Séville) et avec un concours financier modique, une base de données sur l'eau est en cours de mise en place (elle devait être achevée en mai 1997).

##### Coopération avec le METAP

12. En étroite association avec les activités préparatoires et les réunions de partenaires de METAP III, il a été demandé au Plan Bleu d'exécuter le projet régional PPM (ou de "contrôle des performances") auquel a été alloué un montant de 1,8 million de dollars E.U. sur la période METAP III (dont environ la moitié devrait être directement allouée aux activités du Plan Bleu).
13. Une partie substantielle de ce programme PPM consistera à élaborer des indicateurs de performance en matière d'environnement à trois niveaux. Un important atelier international sera organisé à Beyrouth fin septembre/octobre 1997 où des indicateurs et jalons de performances nationaux et sectoriels seront examinés et des projets préparés.
14. Dans la perspective de la réunion en novembre, à Helsinki, des Ministres de l'environnement euro-méditerranéens, une liste Plan Bleu/Programme METAP d'indicateurs du développement durable en Méditerranée sera établie.

##### Observatoires nationaux

15. A la demande des autorités tunisiennes, une mission commune Plan Bleu/IFEN a été organisée en octobre 1996 pour aider l'Observatoire national tunisien - OTED à identifier un ensemble d'indicateurs nationaux de développement durable en liaison avec des thèmes prioritaires qui seront abordés dans le prochain Rapport national sur l'état de l'environnement. Un rapport a été préparé à ce sujet et, au titre du suivi, en mai 1997, une équipe tunisienne devait se rendre au siège du Plan Bleu pendant une semaine.

16. Pour des raisons internes au Ministère turc de l'environnement et qui tenaient principalement à des changements intervenus dans le service concerné, le lancement officiel de l'Observatoire turc - TEDO a été ajourné. Le processus a été relancé à l'issue de discussions avec les experts concernés, d'autant que l'installation était déjà payée par la CE, et il était prévu qu'une mission du Plan Bleu se rende à Ankara à la fin mai pour rétablir une coopération dynamique et étroite entre les partenaires. L'inauguration des locaux, dotés de leur personnel, devait avoir lieu le 5 juin 1997, Journée mondiale de l'environnement.
17. Albanie: l'identification et le processus préparatoire de l'Observatoire albanais ont été interrompus en raison des bouleversements survenus dans le pays.
18. Liban et Syrie: l'identification et le processus préparatoire ont été récemment amorcés dans l'un et l'autre pays où les Ministres de l'environnement respectifs et des organisations internationales (PNUD et CE) ont fait part d'un vif intérêt. D'importants partenaires nationaux seront associés au processus préparatoire et une étude de faisabilité, avec un document de projet concernant l'appel de fonds, sera prochainement lancée.

#### Etudes institutionnelles/Profils de pays

19. Un projet de rapport sur le Profil de la France est à l'étude. Il devrait être mené à bien en septembre 1997.
20. Un projet de rapport sur le Profil de l'Algérie a été préparé en avril 1996 par un consultant national. Il devrait être mené à bien en septembre 1997, après avoir été revu et mis en forme par un expert du Plan Bleu.
21. La préparation des Profils du Liban et de la Syrie a démarré en avril 1997. Les projets de rapport, actuellement établis par des consultants nationaux respectifs, devraient être prêts d'ici 3 à 4 mois. L'un des deux rapports devrait, si possible, être finalisé pour la prochaine réunion des Parties contractantes.
22. Bénéficiant d'un concours financier complémentaire du Ministère français de l'environnement, une étude institutionnelle spécifique est en cours de réalisation en Tunisie (législation, acteurs, page Internet).

#### Statistiques et indicateurs

23. Sur la base d'une recherche approfondie engagée dans le cadre du programme Eurostat/Medstat/CE auquel le Plan Bleu a été étroitement associé (en tant que partenaire technique pour les statistiques sur l'environnement) et compte tenu des attentes ainsi suscitées, un important projet régional sur les "statistiques et indicateurs de l'environnement" a été lancé, et 5 équipes nationales méditerranéennes ont été recrutées avec un contrat de deux mois, de concert avec les Ministères de l'environnement et services nationaux de statistiques respectifs. Ce projet porte notamment sur les responsabilités institutionnelles, l'identification et la collecte de statistiques sur l'environnement, et il comprend une activité de recherche sur un ensemble de 33 indicateurs.
24. Sur la base d'un rapport analytique sur le sol et le couvert végétal/forestier, des indicateurs pertinents ont été identifiés pour la région méditerranéenne. L'ensemble du projet de rapport sera examiné en mai et juin, avant finalisation, par des experts

de pays de la rive Sud.

25. Pour bien définir les indicateurs et les activités statistiques associées, un document de base est en préparation. Il servira à une réunion d'experts sur les indicateurs qui doit se tenir en juillet 1997 à Sophia Antipolis.
26. Une recherche approfondie sur les informations et données industrielles a été menée par un expert de haut niveau de janvier à mars 1997. Le projet de rapport est en cours d'examen.
27. L'approche et l'étude de la plupart, sinon de tous les sujets (eau, sol, air, déchets, agriculture, industrie, etc.) doivent être examinées au titre d'un projet SDI de MEDO qui comportera les étapes suivantes: document directif pour cerner la problématique et les enjeux majeurs, liste d'indicateurs, présentation analytique et "décisionnelle" des fiches de synthèse et des tableaux essentiels, avant le rapport final sur le sujet qui sera établi dans les deux à trois ans.
28. A l'évidence, les lignes et budgets des activités liées au PAM ont servi de stimulants et de "crédits d'amorçage" pour des discussions et documents préparatoires concernant des projets menés avec les programmes LIFE de la DG XI/CE et METAP (voir plus haut).

#### Etudes spécifiques

29. Eu égard aux connaissances et compétences techniques qu'il a amassées sur l'eau, il a été demandé au Plan Bleu de préparer un rapport récapitulatif destiné à la Conférence euro-méditerranéenne sur l'eau qui s'est tenue à Marseille en novembre 1996. Le rapport sur "L'eau dans la région méditerranéenne", publié en français et en anglais, a été vivement apprécié et a bénéficié d'une large diffusion.

#### Commission méditerranéenne du développement durable

30. A la demande de l'Unité MED, M. Arab Hoballah a été invité à aider à la préparation de la réunion de la CMDD à Rabat en tant que secrétaire technique, en attendant que soit nommé le nouveau Coordonnateur adjoint du PAM. Il a consacré un cinquième de son temps à cette tâche. Une visite aux fonctionnaires de la CDD/ONU a fourni les bases de la préparation des méthodes de travail de la CMDD.
31. Le Plan Bleu a grandement contribué à l'élaboration du rapport préliminaire soumis aux membres de la CMDD lors de leur première réunion à Rabat en décembre 1996.
32. Au titre d'appui direct du Centre pour quatre des thèmes prioritaires devant être traités à court terme et à moyen terme (gestion de la demande en eau; indicateurs du développement durable; tourisme durable; et gestion du développement urbain et rural), le Plan Bleu a fourni aux gestionnaires de tâches concernés les rapports analytiques préliminaires.
33. Comme la "demande en eau" est une activité à court terme, un rapport plus concerté a été établi, en étroite coopération avec le gestionnaire de tâches tunisien, des fonds supplémentaires étant escomptés pour l'organisation dans le



sud de la France de l'indispensable atelier sur ce thème lors de la deuxième quinzaine de juin 97 afin d'y débattre des conclusions de l'étude et des recommandations politiques à soumettre à la CMDD et aux Parties contractantes.

34. Des contacts encourageants en vue de recueillir des fonds pour l'atelier de la CMDD ont également été pris par EcoMediterranea (ONG de Barcelone).

#### Questions diverses

35. Les experts du Plan Bleu ont pris part à plusieurs ateliers et séminaires autour de la Méditerranée et en Europe sur des sujets liés aux activités du PAM en général et à celles du Plan Bleu en particulier. Priorité a été accordée, autant que possible, aux réunions dont les organisateurs prenaient à leur charge les frais de voyage.
36. En janvier 1997, le Plan Bleu s'est installé dans de nouveaux locaux plus spacieux, situés toujours à Sophia Antipolis et non loin des anciens, offerts par le département des Alpes-Maritimes (pour une durée d'au moins dix ans) et avec l'appui financier de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

#### c) Planification et gestion du littoral Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

##### Activités du PAP d'ordre général

1. Le CAR/PAP a organisé, avec MEDCOAST (Ankara), l'atelier international sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de Méditerranée et de mer Noire. La première partie de l'atelier a comporté, en deux séances parallèles, des présentations de rapports de GIZC par pays. La deuxième partie a permis aux participants de débattre de l'état des connaissances en matière de GIZC pour la Méditerranée et la mer Noire, de cerner les difficultés et les contraintes actuelles, de formuler des recommandations pour y faire face, d'exposer les occasions d'actions réciproques entre les deux mers, et de définir les rôles et les contributions à la GIZC des réseaux internationaux dans l'avenir.
2. Le CAR/PAP a participé à la première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) à Rabat, en décembre 1996. Il s'est vu confier des tâches nouvelles par la réunion, notamment celle de fournir un appui technique à divers groupes de travail que la CMDD a constitués pour s'attaquer aux problèmes prioritaires. Le CAR/PAP a été en premier lieu chargé d'appuyer le groupe de travail sur la gestion des zones côtières et, de concert avec le PB, sur les ressources en eau. Le Centre a également été chargé, toujours avec le PB, des problèmes du tourisme et du développement urbain qui sont considérés comme des priorités à moyen terme.
3. A la réunion du groupe de travail sur la gestion des zones côtières, il a été convenu que le PAP préparerait le mandat de l'expert et rédigerait une synthèse sur les problèmes que connaît la Méditerranée dans ce domaine. Selon les conclusions du groupe de travail sur la gestion durable des zones côtières, le CAR/PAP a établi: a) le mandat du groupe de travail; b) le mandat d'un expert chargé de travailler sur les politiques et stratégies

existantes de GIZC en Méditerranée. Les gestionnaires de tâches ont choisi l'expert, le CAR/PAP a signé le contrat en question, et le rapport de synthèse est en préparation.

4. Le CAR/PAP a été engagé par le programme METAP de la Banque mondiale pour effectuer une évaluation des activités de gestion des zones côtières en Méditerranée, afin de recenser les succès et les échecs des activités menées jusqu'ici dans ce domaine et d'en tirer les enseignements correspondants pour les prochaines initiatives régionales. Un groupe d'experts réputés a été choisi pour effectuer l'évaluation, et plusieurs études de cas ont été retenues pour une analyse approfondie. La réunion finale a eu lieu en France en octobre 1996. Le projet de rapport définitif sur les initiatives de gestion de zones côtières est en cours de rédaction.
5. L'atelier sur l'évaluation de la capacité d'accueil (ECA) touristique dans les zones côtières de la Méditerranée s'est tenu à Split en janvier 1997. Les participants ont évalué le projet de Lignes directrices pour cette activité et ils ont examiné les éléments de base des études d'ECA existantes (archipel de Brijuni, Vis, partie centrale-orientale de l'île de Rhodes) et de celles qui sont en cours de préparation (baie de Lalzi, et région de Marsa-Matrouh/Fuka). Ils ont aussi formulé des recommandations pour le suivi des activités du CAR/PAP dans le domaine "Développement du tourisme méditerranée dans le respect de l'environnement".
6. Plusieurs Lignes directrices du CAR/PAP ont été traduites en français (Lignes directrices concernant respectivement la GIZC, l'ECA, la cartographie de l'érosion du sol, l'aquaculture), et d'autres sont en train de l'être (concernant la mesure de l'érosion ainsi que la réhabilitation et la reconstruction des établissements historiques). Cet effort contribuera à une meilleure diffusion des activités du CAR/PAP.

#### Etude d'impact sur l'environnement

7. Un stage de formation du CAR/PAP à l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) s'est tenu en décembre 1996 à Rijeka (Croatie). Quelques 30 participants nationaux y ont été initiés au rôle de l'EIE dans le processus de planification et de prise de décisions, aux méthodes d'EIE appliquées à travers le monde et à l'expérience acquise par les pays méditerranéens dans la préparation de ces études.
8. Un stage de formation du CAR/PAP à l'étude d'impact sur l'environnement a été organisé à Tirana en janvier 1997, de concert avec le Comité albanais de protection de l'environnement. Des experts albanais ont été mis au courant des pratiques de préparation d'EIE, de l'expérience internationale dans ce domaine et des étapes et méthodes fondamentales utilisées dans l'application de cet outil.
9. Des experts israéliens ont préparé des études de cas d'EIE pour la marina d'Herzlya et une usine de propylène implantée à Kiryat Nahum. Ces études ont été traduites en anglais, publiées et diffusées.

### Gestion des ressources en eau

10. Une équipe d'experts méditerranéens a mené à bien un projet de Lignes directrices pour la gestion intégrée des ressources en eau, la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau du littoral.
11. Une réunion d'experts chargés d'examiner, remanier et adopter des Lignes directrices pour la gestion intégrée des ressources en eau, la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau du littoral, s'est tenue à Split du 12 au 14 mai 1997. La version finale des Lignes directrices devrait aider les autorités nationales et locales de la Méditerranée à gérer avec efficacité leurs ressources en eau.

### Erosion du sol

12. Avec le concours financier du gouvernement espagnol, un atelier du CAR/PAP a été organisé en octobre 1996 à Barcelone afin d'y présenter des Lignes directrices pour l'application d'une méthode commune complète de cartographie des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée et des Lignes directrices pour la mesure des processus d'érosion dans les zones côtières de la Méditerranée. Les représentants des pays méditerranéens ont évalué ces deux ensembles de Lignes directrices et les études de cas dont ils étaient assortis. Ils se sont également rendus dans la région de Vallcebre qui avait été choisie pour l'étude de cas espagnole sur la mesure et la cartographie de l'érosion.
13. Une réunion d'experts chargés de mettre au point des Lignes directrices pour la cartographie et la mesure des processus d'érosion pluviale dans les zones côtières de la Méditerranée s'est tenue à Rome en janvier 1997. Les participants ont revu les recommandations et propositions concernant la mise au point de ces Lignes directrices adoptées par l'atelier de Barcelone, en particulier la démarche fondamentale pour fondre les deux documents, les modifications recommandées et les problèmes liés à la fusion des glossaires et des bibliographies.
14. Des experts turcs ont préparé une étude de cas intitulée "Mesure de l'érosion dans bassin-versant du Caybogazi, sur le littoral sud-est de la Méditerranée", et des experts espagnols ont, de leur côté, préparé des études de cas portant sur l'érosion et l'alluvionnement dans les aires de drainage expérimentales de Vallcebre et sur la cartographie de l'érosion dans la même région (bassin versant du Salades).
15. Plusieurs pays méditerranéens, leurs institutions et leurs experts sont convenus de poursuivre l'activité du PAP sur l'érosion du sol afin d'améliorer leur gestion de ce problème.

### Aquaculture

16. Des Lignes directrices pour la sélection et la protection de sites se prêtant à l'aquaculture en Méditerranée ont été achevées, en anglais et en français.
17. Le CAR/PAP continue à coordonner les activités du réseau EAM. Le coordonnateur EAM et le directeur du CAR/PAP ont pris part à la réunion

(Rome, septembre 1996) qui a examiné l'harmonisation et le cours des activités EAM après la dissolution du programme MEDRAP.

#### Autres activités

18. Lors de la visite que le Coordonnateur du PAM a effectuée en Croatie et au CAR/PAP les 28 et 29 octobre 1996, l'accord de pays hôte a été signé entre le PNUE et la Croatie. L'accord énonce les clauses et conditions auxquelles le CAR/PAP assumera ses fonctions conformément à la décision des Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Par cet accord, les rôles local et national du Centre sont nettement séparés, ce qui contribuera à son efficacité opérationnelle à l'avenir.

#### d) Programme d'aménagement côtier (PAC)

Les paragraphes qui suivent récapitulent les principaux progrès accomplis dans les PAC en cours d'exécution dans le cadre du PAM:

##### **PAC albanais**

Les activités que le CAR/PAP est en train de réaliser au titre de ce PAC sont:

- Etude de gestion des ressources en eau pour les cours fluviaux de l'Erzeni et de l'Ishmi;
  - Etude de la capacité d'accueil touristique de la baie de Lazli;
  - EIE d'un complexe touristique et d'une marina dans la région de Ksamili.
1. Quatre chapitres de l'"Etude de gestion des ressources en eau des cours fluviaux de l'Erzeni et de l'Ishmi" ont été achevés. Ces chapitres exposent, de manière intégrée, toutes les caractéristiques des ressources en eau des deux bassins hydrographiques, ce qui permettra de proposer un système optimal pour leur exploitation, leur protection et leur gestion durable. Cinq nouveaux chapitres sont en préparation. Un expert du CAR/PAP s'est rendu en Albanie en février 1997 afin d'examiner le travail accompli jusqu'ici et de formuler des recommandations pour l'élaboration des chapitres restants.
  2. Les travaux de l'étude de la capacité d'accueil touristique de la baie de Lazli (section nord du littoral albanais) se poursuivent. Les rapports des experts locaux, tout comme les rapports sectoriels et de mission des experts internationaux, ont été achevés. La première version du document final est établie par l'équipe principale des experts du CAR/PAP. L'étude devrait fournir une synthèse de la demande et du développement touristiques de la zone et proposer diverses options de tourisme possibles en insistant sur un tourisme durable.
  3. L'EIE d'un complexe touristique et d'une marina dans la région de Ksamili, projetés par la Societa Tustica Saranda, est en préparation. L'élaboration de ce document a pour objet de former des experts nationaux à l'exécution d'une EIE, d'établir le document de l'EIE pour le projet de développement de la région de Ksamili et d'utiliser le document achevé pour la gestion de la région.

4. A l'occasion du cours de formation à l'étude d'impact sur l'environnement (Tirana, janvier 1997), un expert du CAR/PAP a revu le travail accompli jusqu'alors pour l'élaboration de l'EIE d'un complexe touristique et d'une marina dans la région de Ksamili.
5. Le document "Plan de GIZC de la région de Durrës-Vlorë" a été traduit en albanais. Le CAR/PAP en a diffusé des exemplaires à des experts et décideurs locaux albanais.
6. Le Plan Bleu a soumis le rapport final aux autorités albanaises pour qu'elles formulent des observations, puis il l'a remanié et adressé au Comité albanais de protection de l'environnement. Les événements qui sont alors survenus en Albanie n'ont pas permis de présenter directement les conclusions des scénarios aux autorités locales.

#### **PAC de Fuka-Matrouh (Egypte)**

1. L'administrateur de programme (hors classe) de l'Unité MED a effectué une mission en Egypte au cours de laquelle il a eu, le 11 mars 1997, une entrevue avec M. D. Fawzi, de l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA), afin d'examiner la situation du PAC de Fuka-Matrouh. Au cours de cette entrevue, l'accent a été mis sur la nécessité d'accélérer la finalisation du projet et la présentation de ses principales conclusions et recommandations aux autorités égyptiennes. A cet effet, il a été proposé de tenir la conférence de présentation finale dans la seconde quinzaine de septembre 1997.
2. Les activités que réalise actuellement le CAR/PAP dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh comprennent:
  - l'évaluation de la capacité d'accueil de la zone de Fuka-Matrouh;
  - le plan de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC) de la zone de Fuka-Matrouh;
  - l'évaluation de la stratégie d'environnement (ESE) du plan de GIZC.
3. La réunion des experts du CAR/PAP sur les activités sus-mentionnées dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh s'est tenue à Alexandrie les 17 et 18 novembre 1996. Les participants sont convenus du plan de travail de ces activités qui doivent être menées d'ici la fin du projet en décembre 1997. Ils ont également examiné la composition de l'équipe nationale, avec son animateur, le calendrier du recrutement de ses membres, le lieu de la préparation et de l'appui logistique au plan de GIZC, les mandats et les contrats correspondants.
4. Le chef de projet du CAR/PAP pour le PAC de Fuka-Matrouh a présenté les objectifs, le cadre institutionnel et les éléments du programme, ainsi que les activités menées jusqu'alors, au séminaire national sur la gestion intégrée des zones côtières (Le Caire, décembre 1996). Lors des contacts noués dans le cadre du séminaire, il a été convenu d'échanger des informations avec d'autres équipes du projet par le biais des chefs de projet et de l'EEAA.
5. Dans le cadre de l'étude sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique, le CAR/PAP procède à la collecte et au traitement des données, et les

options préliminaires sont définies. Au titre du plan intégré de gestion de la zone côtière (GIZC), les informations pertinentes ont été rassemblées et les principales parties prenantes au projet ont été contactées. Au titre de l'évaluation de la stratégie d'environnement (ESE), les lignes directrices pour cette activité sont en préparation, les études sectorielles sont en voie d'achèvement et l'évaluation proprement dite est en cours de finalisation. Par ailleurs, les données SIG du plan de GIZC ont été recueillies et le document correspondant a été établi.

6. Le document sur l'évaluation foncière a été établi, et l'étude sur la dégradation du sol et la désertification de la zone de Fuka-Matrouh menée à bonne fin.
7. Le CAR/PAP a effectué une mission concernant le plan de GIZC de Fuka-Matrouh en mai 1997. Le mandat de la mission a été préparé.
8. En janvier et février 1997, des experts du CAR/TDE ont effectué le traitement des données géo-référencées pertinentes afin d'établir le levé de terrain qui sera annexé au rapport du PAC, avec la carte cadastrale établie par le CAR/PAP. Dans le même temps des experts du CAR/TDE ont révisé la version finale du rapport préparée en commun par ce Centre et le CAR/PAP en octobre 1996.
9. Les activités du CAR/TDE prévues au titre de ce PAC peuvent être considérées comme achevées (février 1997). Le document final intitulé "Evaluation des ressources naturelles et problèmes de conservation de sols " a été établi en intégrant les activités complémentaires menées par les deux Centres.

Le CAR/PAP se chargera de l'impression du document en temps voulu pour la présentation finale des résultats du PAC en Egypte.

En attendant, le CAR/TDE envisage un prolongement de ses interventions dans le cadre de ce PAC grâce à une éventuelle prorogation de sa mission en Egypte ou à des missions similaires dans d'autres pays méditerranéens ayant des besoins analogues.

10. Le rapport final du Plan Bleu sera publié en juin 1997. Un expert international et quatre experts locaux ont pris part à ce travail. Après un bon démarrage avec une participation et des résultats encourageants, la finalisation a été plutôt laborieuse, près de dix-huit mois ayant été perdus à relancer une équipe de "jeunes" spécialistes, si bien que l'étude a été conclue avant tout par le rapport de l'expert international.

#### **PAC de Sfax (Tunisie)**

1. Les activités que le CAR/PAP exécute actuellement dans le cadre de ce PAC comprennent:
  - le plan de gestion intégrée de la zone côtière de la région de Sfax;
  - l'étude sur la gestion des ressources en eau de la région de Sfax
  - la mise en place d'une base de données SIG pour Sfax.

2. Une mission d'experts du CAR/PAP s'est rendue en Tunisie en septembre 1996 pour lancer les activités concernant l'étude de gestion des ressources en eau. Un programme détaillé pour l'élaboration de l'étude a été établi, l'équipe de travail a été recrutée, les mandats correspondants ont été rédigés et les contrats signés.
3. Des experts du CAR/PAP se sont rendus en mission à Tunis et à Sfax en décembre 1996 pour l'élaboration du plan de gestion intégrée de la zone côtière de la région de Sfax. Une réunion s'est tenue avec l'animateur de l'équipe locale, il a été établi un programme détaillé pour l'élaboration du plan, l'équipe de travail a été recrutée, les mandats correspondants ont été présentés, un document SIG et des tableaux thématiques ont également été présentés, et le plan financier a été proposé à l'équipe locale.
4. Un consultant du CAP/PAP sur le SIG s'est rendu à Sfax et à Tunis du 8 au 14 mars 1997 et: a) il a passé en revue les activités de l'équipe SIG locale qui avaient été définies à la suite de la mission de mars 1996; b) il a examiné la disponibilité des données nécessaires aux activités menées au titre de ce PAC; c) il a vérifié le matériel informatique devant servir à la mise en place de la base de données SIG pour Sfax; d) il a défini le contenu final de la base de données SIG et établi la proposition d'organisation des travaux; et e) enfin, il a eu des discussions à propos des activités de suivi.
5. Une mission du CAR/PAP a eu lieu à Tunis et à Sfax du 10 au 14 mars 1997 et:
  - a) elle a examiné le calendrier du plan de GIZC de Sfax et réparti les tâches entre les membres de l'équipe locale;
  - b) s'est entretenue du calendrier de l'étude de gestion des ressources en eau avec l'équipe locale et lui a présenté ses observations sur les versions préliminaires des chapitres I et II;
  - c) s'est entretenue du calendrier de l'étude SIG et a réparti les tâches entre les membres de l'équipe locale.
6. En sa qualité de coordonnateur du PAC de Sfax, le CAR/ASP de Tunis a établi un rapport de synthèse des activités entreprises par les divers volets du PAM entre janvier 1994 et décembre 1996. Le rapport a été transmis au point focal tunisien et aux volets concernés du PAM. Au titre de l'activité 7.7 "Aires spécialement protégées", le CAR/ASP a organisé des journées d'étude sur l'évaluation de l'impact de l'aménagement urbain sur les sites naturels, la flore et la faune sauvages. Ces journées se sont tenues à Sfax les 2 et 3 avril 1997 et elles ont réuni 20 participants de l'administration, d'universités et d'ONG locales. A la suite de ces journées d'étude, et dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion du site naturel de Thyna, le CAR/ASP a organisé une étude sur le terrain avec la participation d'experts et consultants du CAR/ASP, le représentant de l'ANPE et le représentant de la société COTUSAL qui est la principale utilisatrice de la zone humide de Thyna.
7. Le document final de l'intervention du CAR/TDE dans le cadre de ce PAC - intitulé "Modélisation de la circulation côtière et de la distribution des rejets côtiers dans le chenal de Sfax" - a été publié en janvier

1997, et plusieurs exemplaires ont été distribués aux autorités égyptiennes et aux responsables des divers volets du PAM en sollicitant leurs observations et leurs propositions. Le document fera l'objet d'une diffusion complète à l'occasion de la présentation finale du PAC.

Les résultats de l'étude ont montré que les caractères hydrodynamiques de la zone côtière de Sfax occasionnent une accumulation de polluants dans les écosystèmes côtiers plutôt que leur transfert et leur dispersion au large. Il s'ensuit qu'une vulnérabilité extrême à la pollution est un trait saillant de la bande côtière en question. De plus, l'étude a révélé l'importance d'une intégration plus poussée grâce à la poursuite d'études d'impact spécifiques dans la zone concernée.

8. Le rapport final du Plan Bleu sera prêt en juin 1997. Travaillant en coopération étroite avec des experts de Sfax, les experts du Plan Bleu ont, dans le cas de ce PAC plus que dans d'autres, investi une grande partie de leur temps et de leurs compétences techniques, et les outils systémiques et prospectifs y ont été appliqués de manière plus poussée. Le projet de résultats finaux a été présenté et débattu à Sfax à l'hôtel Abou Nawas les 20 et 21 février 1997 avec la participation des responsables et experts locaux et nationaux concernés.

#### **PAC Israélien**

1. Les activités actuellement en cours de réalisation par le CAR/PAP au titre de ce PAC comprennent:
  - la première stratégie nationale de développement durable
  - la gestion des ressources et des risques du littoral - sédiments et falaises;
  - les instruments économiques
  - la gestion de la zone côtière.
2. L'accord sur le programme de gestion de la zone côtière d'Israël a été signé le 12 novembre 1996 entre le gouvernement israélien et le PAM/PNUE. Le directeur adjoint du CAR/PAP, en sa qualité de coordonnateur du PAC israélien, s'est entretenu à cette occasion avec les autorités locales du plan de travail et du budget du PAC pour la partie concernant le PAP. La liste des consultants israéliens, le mandat des consultants et les questions de financement ont été convenus lors de la mission.
3. Le directeur adjoint du CAR/PAP a eu une entrevue à Rabat, en décembre 1996, avec des représentants israéliens et du CAR/PB au sujet de la préparation des mandats et des contrats des consultants israéliens recrutés pour la mise en oeuvre du PAC.
4. Au titre de la première stratégie nationale de développement durable, le CAR/PAP a préparé les mandats et signé les contrats ci-après: responsable pour le groupe cible industriel, responsable pour le groupe cible touristique, expert environnemental sur l'industrie et experts environnementaux sur les substances dangereuses. Dans le cadre de la gestion des ressources et des risques du littoral, un contrat a été signé sur les deux activités secondaires:



"gestion de la réserve en sable du littoral" et "gestion de l'instabilité des falaises".

5. Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'activité 1.8 "développement durable de la zone découverte et biodiversité" un consultant national prépare un document sur d'importants problèmes d'environnement à long terme d'Israël. L'activité est exécutée avec la collaboration du CAR/ASP agissant en sa qualité de coordonnateur du PAC.
6. A l'occasion de la signature de l'accord entre le PAM/PNUE et le gouvernement israélien, une mission du CAR/TDE en Israël (novembre 1996) - avec des délégués du PAM - a été centrée sur la réalisation d'une enquête concernant la zone côtière et visant à jeter les bases de l'activité commune prévue avec la partie israélienne.

Le CAR/TDE a présenté un projet axé sur l'appui de la télédétection à l'analyse du littoral dont les résultats contribueront à la réalisation du PAC, et qui sera établie avec la participation directe du Ministère israélien de l'environnement.

Les modifications du linéaire côtier, le couvert du littoral, l'évaluation bathymétrique, l'analyse des sédiments en suspension, l'inventaire de la réserve de sable, l'état de la mer et le régime des vents constituent les principaux thèmes de l'étude qui contribuera à la mise en place d'un système d'information visant à étayer les processus de planification et de prise de décisions des responsables israéliens en matière de gestion du littoral.

7. Une nouvelle mission en Israël, effectuée au début mars 1997, visait à lancer les activités du CAR/TDE pour ce PAC. A cette occasion, il a été convenu avec le service de la planification du Ministère israélien de l'environnement de confier à des experts locaux l'analyse des applications des activités de télédétection déjà réalisées et en cours au niveaux national et local. Pour le renforcement des capacités, le CAR/TDE a proposé qu'un expert israélien effectue un séjour d'un ou deux mois à Palerme pour travailler au traitement des données satellitaires avec des experts du CAR/TDE.

#### **PAC marocain**

Un contrat a été établi et signé en décembre 1996 avec des experts marocains pour la préparation d'un rapport et d'un examen critique des activités menées récemment dans la zone d'Al-Hoceima en matière de gestion et de planification. Ce travail permettra d'identifier les lacunes et les besoins au plan local et d'établir en conséquence la teneur de l'accord de PAC.

#### **PAC algérien**

1. A la suite d'une mission préparatoire effectuée par M. L. Chabason et M. Bernard Glass, des contacts réguliers ont été noués avec les experts concernés du Secrétariat à l'environnement à propos des aspects techniques et financiers de l'étude de faisabilité. Finalement, le 16 avril 1997, le feu vert a été donné aux fonctionnaires de l'Environnement pour le lancement de l'étude et il est prévu que l'étude de faisabilité sera réalisée par l'ANAT et l'ISMAL en étroite coopération avec le Secrétariat à l'Environnement et le

Plan Bleu. Une séance de travail a eu lieu à Alger le 26 avril 1997 avec les experts concernés. Cette étude fournira une analyse approfondie de la région choisie, avec de bonnes informations de base, et elle préparera le terrain à l'accord Algérie-PAM.

2. Le CAR/PAP a chargé le CAR/PB de préparer les mandats et les contrats avec la partie algérienne en ce qui concerne l'étude de faisabilité sur le PAC. Les fonds de l'étude préparatoire ont été virés au CAR/PB.

### **PAC maltais**

Sur la base des résultats d'une mission du CAR/PAP à Malte organisée en février 1996, un programme provisoire d'activités dans le cadre du PAC maltais a été établi, puis il a été marqué une pause du fait que des élections étaient organisées dans le pays et qu'il fallait attendre la mise en place de la nouvelle administration, et notamment du nouveau point focal national pour le PAP. Il était prévu que le directeur adjoint du PAP effectuerait une mission à Malte à la fin mai 1997 pour y discuter du programme provisoire d'activités avec les responsables maltais et éventuellement l'adopter. Sur cette base, un accord correspondant sera établi pour être signé, en principe, avant la fin de l'année.

### **PAC libanais**

1. Bien que sa mise en oeuvre ait été décidée par la réunion des Parties contractantes à Antalya (1993), le PAC libanais n'a pu encore être lancé en raison principalement du contexte propre au pays (période de reconstruction après seize ans de guerre, et rétablissement du Ministère de l'environnement). Cependant, il reste beaucoup à faire, même si la situation s'améliore.
2. Du côté du l'Unité MED/PAM, le Plan Bleu a réactivé son projet au cours d'une mission exploratoire au Liban du 8 au 11 avril 1997. Le ministre, son conseiller et les fonctionnaires concernés ont été mis au courant des projets PAC du PAM, des concepts et des démarches qu'ils impliquent, et un vif intérêt a été témoigné à l'égard de ce projet tant pour le nord que pour le sud de Beyrouth, et plutôt à distance de la capitale. Cependant, dans l'ensemble du processus en cours visant à relancer la vie économique à Beyrouth et au Liban, l'accent a été mis sur la gestion du littoral, et plusieurs études nationales et locales ont été réalisées et des programmes élaborés, mais par un grand nombre d'institutions et sans que les partenaires impliqués soient toujours bien au fait des données nécessaires. Le PNUD est également actif dans ce domaine, notamment pour les aires protégées.
3. Les étapes préparatoires seront prochainement définies avec le Ministère de l'environnement en vue du lancement d'un PAC libanais. En attendant, il convient de noter qu'il sera nécessaire de revoir les études et programmes concernés, de définir une valeur ajoutée, d'aider les agents du Ministère à choisir une région côtière appropriée et de désigner le ou les consultants qui seront chargés de l'étude de faisabilité. Eu égard aux effectifs du Ministère (nombre et compétences techniques), la désignation d'un coordonnateur national pour l'ensemble du projet PAC et de l'étude de gestion intégrée de la zone côtière qui serait basé au Ministère pour s'occuper de la formation sur le tas des agents concernés pourrait être une option judicieuse pour tous

les partenaires.

## ii) Conservation de la nature, des paysages et des sites

### a) Aires spécialement protégées

#### Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées

##### I. Collecte des données et évaluation périodique de la situation

Activité: Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires des espèces et des sites d'un intérêt particulier

1. Suite à une recommandation de la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes l'invitant à "aider les Etats à dresser l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine naturel marin et côtier à titre de première mesure sur la voie de l'élaboration de stratégies nationales de conservation de la biodiversité", le CAR/ASP a amorcé plusieurs activités préparatoires. Elles comprennent:
  - i) l'établissement d'un rapport d'évaluation sur l'existence et l'état des inventaires nationaux correspondants;
  - ii) le recensement des capacités disponibles aux niveaux des pays et de la région et qui permettraient de dresser les inventaires;
  - iii) l'élaboration de critères communs pour l'établissement des inventaires qui seraient soumis aux Parties contractantes pour approbation et adoption (voir ci-dessus).

Un contrat d'assistance à la réalisation des activités sus-mentionnées a été défini avec le Centre mondial de surveillance de conservation de la nature. Des questionnaires ont été mis au point et adressés aux points focaux pour les ASP et à d'autres institutions/organisations dans le but de recueillir des informations relatives aux activités i et ii). Les principaux résultats de ces activités consisteront en deux rapports consacrés aux inventaires existants et aux capacités institutionnelles disponibles, lesquels rapports seront présentés à la prochaine réunion des Parties contractantes (novembre 1997).

En ce qui concerne la troisième activité, il est prévu d'élaborer les critères lors d'un processus en trois temps:

- élaboration d'un projet de critères communs par un groupe de travail ad hoc comprenant des représentants d'organisations compétentes, intergouvernementales et non gouvernementales;
- révision du projet de critères communs lors d'une réunion d'experts représentant les Parties contractantes à la Convention de Barcelone;
- adoption officielle des critères par les Parties contractantes lors de leur prochaine réunion (novembre 1997).

Une réunion du groupe de travail ad hoc s'est tenue à Tunis les 6 et 7 mars 1997, et elle a permis de définir le projet de critères et de fournir une orientation pour la poursuite de leur élaboration, laquelle est actuellement en cours. Le groupe comprenait des représentants du Conseil de l'Europe (Secrétariat de la Convention de Berne), du Centre européen d'information pour la conservation de la nature (ETC/NC), de l'UICN, du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature (CMSCN), du WWF et du CAR/ASP. Les conclusions du groupe constitueront la base de travail de la prochaine réunion des experts représentant les Parties contractantes.

## II. Mesures juridiques (Protocole ASP)

Activité: Assistance aux pays dans leur législation relative aux aires spécialement protégées et à la conservation des espèces

2. Le CAR/ASP réalise actuellement une étude comparative entre le Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Barcelone 1995) et la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992). Il est prévu que l'étude portera aussi brièvement sur d'autres traités internationaux applicables à la Méditerranée. L'étude a pour buts essentiels:
  - i) d'aider les Parties à s'acquitter, selon une démarche cohérente et intégrée, de leurs obligations découlant de divers instruments internationaux;
  - ii) de jeter les bases à l'instauration de liens opérationnels entre les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée. Il est prévu que l'étude sera présentée à la Dixième réunion ordinaire des Parties contractantes.

## III. Planification et gestion

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

3. Sur la demande du point focal national croate, le CAR/AS appuie actuellement un projet concernant les tortues marines en Croatie. Le projet se compose de deux grands volets:
  - i) une enquête sur les plages potentielles de nidification de tortues marines le long du littoral sud de la Croatie, qui devrait être réalisée pendant l'été 1997. Au moment de la rédaction du présent rapport, des contacts étaient pris entre le CAR/ASP et le Musée national d'histoire naturelle de Croatie pour la définition de l'appui du CAR/ASP;
  - ii) une campagne de sensibilisation aux tortues marines en Croatie. A cet égard, le CAR/ASP a conclu un accord avec Natura, la Société croate pour la protection de la nature, en vue de produire une affiche et une brochure (voir aussi par. 4).

4. Dans le cadre d'un programme coordonné de marquage de tortues marines, le CAR/ASP s'emploie actuellement à produire un matériel d'information et de sensibilisation. La conception et la réalisation d'une affiche et d'un dépliant sont en bonne voie. Il est prévu que ce matériel sera établi dans un premier temps en deux langues (anglais et français ou arabe) et qu'il sera prêt à être distribué aux groupes participants lors du premier semestre 1997. Il est également prévu d'établir une version croate du dépliant.
5. La version française du "Manuel de marquage des tortues marines en Méditerranée" a été publiée dans le cadre d'un programme coordonné de marquage des tortues marines. Le manuel est en cours de distribution à tous les participants au programme ainsi qu'aux autres chercheurs et organisations intéressés.

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

6. Le CAR/ASP organise actuellement, en collaboration avec le Département des pêches de Chypre et la Société chypriote pour la flore et la faune sauvages une enquête sur le terrain le long des côtes de Chypre en vue d'évaluer la présence d'une colonie de phoques moines résidents et d'habitats propres à l'espèce. A cet effet, des contrats ont été conclus avec la Société chypriote ci-dessus et la Société hellénique pour l'étude et la protection du phoque moine. Il est prévu que la mission sur le terrain se déroulera de la fin mai au début juin ou de la fin septembre au début octobre. Le rapport de l'activité devrait être prêt dans les trois mois suivant l'enquête sur le terrain.

Activité: Mise en oeuvre du Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

7. Conformément aux recommandations de la réunion du groupe ad hoc d'experts qui s'est tenue à Montpellier le 5 mars 1994, le CAR/ASP est en train de promouvoir l'organisation d'une croisière de recherche/formation pour l'étude des cétacés de la partie orientale de la Méditerranée. La croisière aura lieu pendant l'été 1997 (fin mai - début juin) dans les eaux de mer lonienne, dans les parages de l'île de Céphalonie (Grèce) et sa durée est fixée à dix jours. Y participeront des chercheurs et stagiaires de Chypre, d'Egypte, de Grèce, d'Israël, d'Italie et de Malte. Le CAR/ASP a organisé à l'Unité MED d'Athènes, les 16 et 17 décembre 1996, un atelier auquel ont pris part des représentants des pays concernés et qui a fixé le programme, la méthodologie et la portée géographique de la croisière. L'atelier a aussi été l'occasion de présenter et d'examiner plusieurs méthodes et techniques de recherche utilisées pour l'étude des cétacés. L'Institut de recherche Thetys (Italie) a été chargé par le CAR/ASP de la coordination scientifique et technique de la croisière et de la prise des dispositions nécessaires pour son bon déroulement, y compris le choix du navire approprié.
8. La première édition du Répertoire des spécialistes (Méditerranée et mer Noire) de mammifères marins a été finalisée et, dans un premier temps, elle est distribuée à ceux qui y figurent. Ce répertoire a été établi dans le cadre d'un projet conjoint entre le CAR/ASP et l'Institut de recherche Thetys (Italie).

Il recense actuellement 167 spécialistes, chaque entrée indiquant les coordonnées (adresse, téléphone, etc.), le ou les domaines d'intérêt, le ou les langues de travail.

Activité: Assistance aux pays dans le domaine de la conservation de la biodiversité

9. Pour favoriser l'intégration de la biodiversité marine dans les stratégies nationales de conservation de la biodiversité que plusieurs pays méditerranéens sont en train de mettre sur pied avec le concours du FEM/PNUD, le CAR/ASP encourage la préparation de synthèses nationales sur les éléments marins de la diversité biologique en vue de faire ressortir ceux d'entre eux qui sont cruciaux et/ou vulnérables et de recenser les activités et pratiques qui ont ou sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine. Au titre de première initiative dans ce domaine, le CAR/ASP a commencé à préparer des études complémentaires de l'étude nationale tunisienne sur la biodiversité. Cette activité du CAR/ASP consiste à préparer:

- i) un rapport sur la biodiversité marine en Tunisie, comprenant des inventaires d'espèces et d'écosystèmes reposant sur les données disponibles. Le rapport énoncera aussi des recommandations aux fins de conservation et pour la collecte de données;
- ii) un rapport sur les éléments de la biodiversité marine qui font l'objet d'une exploitation en Tunisie. Ce rapport comprendra une analyse des interactions entre activités halieutiques et conservation de la biodiversité;

Une mission à Tunis de consultants chargés de préparer ces deux rapports a eu lieu du 24 au 28 mars 1997 et elle a comporté des réunions de travail avec les autorités et institutions tunisiennes concernées.

Activité: Assistance aux pays dans le choix, la création et la gestion d'aires spécialement protégées de valeur écologique

10. Les études effectuées dans le cadre du PAC de Fuka-Matrouh ont désigné la zone de Rads El Heka comme un site d'une grande valeur naturelle où l'on pourrait créer une aire spécialement protégée marine et côtière. Le CAR/ASP appuie la préparation d'une étude de faisabilité à cet effet, comportant la compilation des données existantes sur la zone et une visite sur place. Le consultant chargé de la préparation de l'étude a effectué une mission sur le site. Son rapport devrait être prêt dans le courant du premier semestre 1997.
11. Le CAR/ASP a lancé un projet visant à réaliser des études préparatoires pour la création d'une aire protégée marine et côtière sur le site de Oum Toyour au nord du littoral méditerranéen de la Syrie. Le projet prévoit la participation d'experts nationaux et internationaux et il portera sur les aspects tant naturels que juridiques. Les principaux produits escomptés sont:

- i) un rapport sur les écosystèmes marins;

- ii) une étude analytique de la législation syrienne dans le domaine de la conservation des espèces et des sites naturels;
- iii) une étude de faisabilité pour la création d'une aire protégée marine et côtière à Oum Toyour. Le rapport sur les écosystèmes marins a été reçu du consultant syrien chargé de l'établir. Des experts internationaux prenant part au projet ont effectué une mission en Syrie.

Activité: Assistance aux pays pour une meilleure gestion des ASP

12. Le CAR/ASP se livre actuellement à une évaluation de la gestion des aires protégées marines et côtières dans la région méditerranéenne qui vise avant tout à déceler les lacunes et les besoins au niveau national et au niveau de chaque site. Cette activité prévoit d'emblée la définition d'une méthode standard à appliquer pour l'évaluation. Une première version de la méthode a été établie. Pour obtenir les données nécessaires à l'évaluation, deux types de questionnaires ont été mis au point sur la base de la méthode, autrement dit pour le niveau national et pour le niveau de chaque site. Ils ont été adressés aux points focaux pour les ASP. Le rapport final devrait être prêt en juin 1997.

#### IV. Echange de données d'expérience et renforcement des capacités nationales

Activité: Sessions de formation sur les aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun

13. Le CAR/ASP a parrainé la participation de trois stagiaires de pays du sud de la Méditerranée, à savoir l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, au séminaire international *Mammifères marins: biologie et conservation*, organisé à Valence, Espagne, du 9 au 13 septembre 1996 par l'Universidad Internacional Menéndez Pelayo.
14. Le CAR/ASP parraine la participation de trois stagiaires du Maroc, d'Espagne et de Tunisie au *Stage de formation en cétologie méditerranéenne*. Le stage devait se tenir à Sète (France), du 14 au 19 avril 1997, organisé par l'*Ecole pratique des hautes études* de Montpellier.
15. Le CAR/ASP organise un atelier de formation à la gestion de l'accès du public aux ASP. Il est prévu, en principe, pour juillet/août 1997.
16. Sur désignation des candidats qualifiés, le CAR/ASP parrainera la participation de stagiaires provenant de pays méditerranéens aux stages/séminaires ci-après:
- Séminaires de formation aux techniques de recherche fondamentale et de conservation des tortues marines (Grèce, juillet/août 1997);
  - stage de formation à la conservation des tortues marines (Station de Lara, Chypre, juillet/août 1997).

## V. Renforcement du cadre juridique

17. Le CAR/ASP a aidé l'Unité de coordination du PAM à s'acquitter des fonctions de secrétariat lors des réunions ci-après:

- Réunion d'experts désignés par les gouvernements sur les annexes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (UNEP(OCA)/MED WG.119, Monaco, 23 novembre 1996);
- Réunion de plénipotentiaires sur les annexes du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (UNEP(OCA)/IG. 10, Monaco, 24 novembre 1996).

Cette aide a consisté avant tout:

- à rédiger les documents de travail des deux réunions;
- à ce que le personnel du CAR/ASP se joigne à celui du Secrétariat lors des séances de travail des réunions;
- à établir le rapport de la réunion d'experts et à participer à l'élaboration de l'Acte final de la réunion de plénipotentiaires.

## VI. Autres activités

18. Dans le cadre du projet "Formulation d'un programme d'actions stratégiques pour la mer Méditerranée visant à combattre la pollution due aux activités terrestres", qui est principalement financé par le biais d'une Subvention MEP/FEM, le CAR/ASP a été invité par l'Unité de coordination à préparer un rapport sur les habitats et écosystèmes critiques et sur les espèces menacées en mer Méditerranée. Le rapport est destiné à contribuer à l'élaboration d'une Analyse diagnostique transfrontière (ADT) pour la région méditerranéenne et il devrait servir de base à la préparation du Programme d'actions stratégiques. Des experts du CAR/ASP ont pris part à la consultation ad hoc d'experts régionaux sur le Projet FEM en Méditerranée, qui s'est tenue à Athènes du 14 au 16 janvier 1997. Au moment de la rédaction du présent rapport d'activité, le rapport précité était en cours de finalisation et il était prévu de le transmettre à l'Unité de coordination dans la seconde quinzaine du mois d'avril.

19. Suite à une recommandation de la réunion extraordinaire des Parties contractantes (Montpellier, 1er-4 juillet 1996), le CAR/ASP a pris part à plusieurs réunions tenues dans le cadre de la Convention de Berne et de la Stratégie paneuropéenne pour une diversité biologique et paysagiste, à savoir plus concrètement:

- réunion de coordination pour l'instauration d'un programme européen d'action pour les espèces menacées (Strasbourg, 12-13 septembre 1996);
- groupe d'experts sur l'application de la recommandation no 16 (1989) concernant les aires appelant particulièrement des mesures de conservation (Paris, 4-6 novembre 1996);



- 16ème réunion du Comité permanent de la Convention sur la Conservation de la flore et de la faune sauvages européennes et de leurs habitats naturels (Strasbourg, 2-6 décembre 1996).
20. Dans le cadre général des activités du Centre, les experts du CAR/ASP ont pris part aux autres réunions ou séminaires ci-après:
- XIIIème réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR), Barcelone, Espagne, 17-19 septembre 1996;
  - Réunion officielle de négociation sur l'accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (Monaco, 19-24 novembre 1996);
  - IVème Forum méditerranéen de l'environnement, Coopération pour un développement durable (Barcelone, Espagne, 13-15 décembre 1996);
  - Première réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (Rabat, Maroc, 16-18 décembre 1996);
  - XIVème réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR) (Athènes, Grèce, 3-4 mars 1997);
  - Atelier "Former les formateurs à la gestion de l'information sur la diversité" (Cambridge, R-U, 17-21 mars 1997);
  - Réunion du groupe de travail de l'UICN pour la Méditerranée (Tunis, 10-12 avril 1997);
  - Réunion du Bureau du Réseau méditerranéen d'aires protégées (MEDPAM) (Porto Torres, Italie, 16 avril 1997);
  - Symposium sur "La gestion des îles protégées de la Méditerranée (Porto Torres, Italie, 17-19 avril 1997).

### iii) Evaluation, prévention et élimination de la pollution

#### a) Activités MED POL

1. En ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes nationaux de surveillance continue, du fait des crédits très restreints disponibles, un seul accord a été finalisé en 1996 et il concernait Malte (40.000 dollars E.U.) et il a été octroyé une aide limitée pour l'achat de produits chimiques à l'Algérie (3.500 dollars) et à l'Egypte (13.500 dollars) dans le cadre de leurs programmes respectifs d'assurance qualité des données.
2. La XXXème réunion du Comité consultatif interorganisations pour le MED POL s'est tenue à Athènes du 9 au 11 décembre 1996 afin d'examiner les activités réalisées en 1996, d'envisager et de préparer les travaux devant concrétiser la Phase III.

3. Le projet de deux ans intitulé "Renforcement des moyens de traitement des données à l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (Unité MED/PNUE)", qui a été signé en 1994 entre le PAM/PNUE et le gouvernement italien, s'est officiellement achevé avec la réunion qui a eu lieu à Rome, Italie, le 6 mars 1997. Le gouvernement italien a fourni l'essentiel du financement du projet (312.000 dollars) et le Laboratoire de biologie marine (LBM) de l'Université de Trieste a été désigné comme l'organisation d'appui et de coopération. Le LBM a fourni les compétences techniques en détachant à temps plein à Athènes un spécialiste de l'analyse des données pour toute la durée du projet, et le Centre international de science et de haute technologie (ICS) de Trieste a détaché un conseiller scientifique à temps partiel.
4. Le projet avait trois grands objectifs:
  - a) renforcer le PAM/PNUE par un complément de savoir-faire scientifique et de technologie, de personnel, de matériel informatique et de logiciels afin d'améliorer le traitement des données MED POL sur la pollution (collecte, informatisation, vérification, analyse et présentation);
  - b) accroître les capacités PAM/PNUE de traitement et de diffusion efficace auprès des pays en développement des informations concernant le milieu marin et les zones côtières; et
  - c) améliorer la coopération régionale et concourir à la mise en oeuvre du programme PAM/PNUE dans les pays méditerranéens.
5. Avec l'achèvement du projet, ce sont les activités suivantes qui ont été menées à bien:
  - a) l'équipement en micro-ordinateurs de l'Unité MED a été revalorisé et les utilisateurs ont été formés aux logiciels WINDOWS et autres;
  - b) les données MED POL sur la pollution marine de l'Unité MED ont été informatisées et entretenues dans une base de données mise en place au moyen du logiciel PC ORACLE;
  - c) les données informatisées ont été analysées pour fournir des informations sur la quantité de données, la stratégie de surveillance continue, ainsi que des statistiques sur la pollution;
  - d) un stage de formation à la manipulation, au traitement, à l'interprétation et à la présentation de données sur la pollution marine de la Méditerranée a été organisé en commun par le LBM, le PAM/PNUE et l'ICS au Centre international de physique théorique de Trieste, Italie, du 11 au 16 décembre 1996. Y ont pris part 22 agents techniques et scientifiques de la région méditerranéenne;
  - e) la cartographie assistée par ordinateur/Système d'informations géographiques (SIG/DM) et la publication informatique (DTP) ont servi à établir et compiler les résultats du projet; et

- f) l'Unité MED a été branchée sur Internet en décembre 1994 avec l'acquisition de modems grande vitesse grâce à des crédits du projet (au titre de suivi de celui-ci, une importante activité concernant le branchement sur Internet avec la création d'une page d'accueil PAM/PNUE est en cours et devait être menée à bien au printemps 1997).

Les divers aspects du projet et ses résultats ont été présentés à plusieurs réunions de pays méditerranéens où l'importance globale du projet pour le PAM/PNUE a été soulignée.

6. Le Secrétariat s'est activement employé à préparer la base de la mise en oeuvre du programme MED POL - Phase III adopté à Montpellier.
7. La réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997. Les coordonnateurs ont examiné un certain nombre de documents de travail établis par le Secrétariat et présentant les lignes d'action de MED POL - Phase III pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution, avec les mécanismes de mise en oeuvre et de coordination correspondants. La réunion a notamment examiné, remanié et approuvé un document opérationnel pour la surveillance continue des tendances, un document opérationnel pour la surveillance continue de la conformité ainsi que les axes de travail prioritaires concernant la mise en oeuvre du Protocole "tellurique". Enfin, la réunion a examiné et approuvé un nouveau dispositif d'assistance directe aux activités de surveillance continue et de recherche.
8. Plus concrètement, dans le cadre du volet "évaluation de la pollution" de MED POL - Phase III, le Secrétariat a travaillé à la compilation d'un projet de document opérationnel sur la surveillance continue des tendances de la pollution. Plusieurs contacts ont été noués avec des scientifiques de la région ou d'ailleurs et une réunion consultative restreinte s'est tenue à Athènes les 10 et 11 avril 1997 pour proposer un programme qui tiendrait compte des enseignements tirés d'autres programmes tout en prenant en considération les besoins propres à la région. Le projet de document opérationnel sur la surveillance continue des tendances a été présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes, du 20 au 23 mai 1997, et où il a été remanié et approuvé.
9. Dans le cadre du volet "maîtrise de la pollution" du MED POL, le Secrétariat, avec le concours d'experts de la région, a travaillé à la compilation d'un projet de document opérationnel sur la surveillance continue de la conformité. Le document a été présenté à la réunion des coordonnateurs nationaux pour le MED POL qui s'est tenue à Delphes du 20 au 23 mai 1997, et où il a été remanié et approuvé.
10. Dans le cadre de la mise en oeuvre du Protocole tellurique, l'Unité de coordination a soumis au secrétariat du FEM, en 1996, une proposition visant à obtenir une subvention pour la formulation d'un "Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution résultant d'activités terrestres". La proposition a été approuvée et les activités ont démarré en 1997.

11. Les activités comprennent la formulation d'un Programme d'actions stratégiques chiffré et ciblé ainsi que des Lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux sur la base d'une Analyse diagnostique transfrontières et d'un rapport sur les "points chauds" de pollution identifiés par pays. L'activité comporte également la préparation d'un "Portefeuille d'investissement" pour financer d'éventuelles interventions visant à résoudre des problèmes de portée transfrontière. Ce portefeuille sera examiné par une conférence de donateurs qui envisagera la possibilité de lancer un projet complet en 1998. Le MED POL a été chargé de la coordination d'ensemble du projet, et il a été demandé à l'OMS d'assumer, au plan technique, l'élaboration du rapport sur les "points chauds" de pollution.
12. Le 24 octobre 1996, une lettre a été adressée à tous les points focaux du PAM pour les aviser du lancement du projet et leur demander de désigner des points focaux nationaux pour la coordination du projet. Tous les points focaux du PAM ont été invités à explorer la possibilité de constituer des comités interministériels, eu égard à la nature pluridisciplinaire du projet. En mai 1997, seuls deux pays n'avaient pas encore désigné de coordonnateurs nationaux.
13. Une première réunion du Comité directeur du projet, composé du MED POL/PAM, de l'Unité de coordination du FEM de Nairobi, du PNUD et de la Banque mondiale, s'est tenue à Athènes en janvier 1997 pour convenir de la stratégie globale de mise en oeuvre et choisir les experts chargés de l'élaboration des divers documents. Une réunion consultative ad hoc s'est également tenue en janvier 1997 pour débattre et convenir avec les experts des versions préliminaires des documents. Trois coordonnateurs nationaux assistaient également à la réunion. Une consultation technique sur la préparation du rapport concernant les "points chauds" de pollution s'est tenue à Athènes en avril 1997.
14. Conformément au plan de travail et au calendrier de l'activité, tous les projets de document seront présentés à une réunion d'experts désignés par les gouvernements qui doit avoir lieu à Ischia, Italie, en juin 1997 et aura pour objet d'analyser, remanier et approuver le Plan d'actions stratégiques, les Lignes directrices pour la formulation de plans d'action nationaux, l'Analyse diagnostique transfrontière et le rapport sur les "points chauds" de pollution. Il est également prévu, dans l'activité, de tenir à Athènes en septembre/octobre 1997 une deuxième réunion des coordonnateurs nationaux désignés pour approuver les documents révisés. Les documents seront alors transmis aux Parties contractantes, en novembre 1997, pour adoption.
15. Après l'adoption des documents par les Parties contractantes, une conférence de donateurs se tiendra en décembre 1997 pour examiner le suivi des résultats du projet.
16. Le Secrétariat estime que les produits de cette activité contribueront grandement à la mise en oeuvre du Protocole et constitueront une assise solide aux futures activités requises par les dispositions du Protocole.

**b) Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)**

1. Depuis la réunion extraordinaire des Parties contractantes qui s'est tenue à Montpellier en juillet 1996, et conformément à la stratégie adoptée en juillet 1986 et au programme approuvé par la réunion ordinaire des Parties contractantes en juillet 1995, le REMPEC a mené des activités visant à améliorer et à renforcer le système régional de coopération et d'assistance mutuelle en cas de situation d'urgence et à accroître les niveaux de préparation et d'intervention pour faire face aux accidents de pollution marine dans les divers Etats riverains. Au cours de la période considérée, les activités et le volume de travail du Centre ont continué à croître alors que, dans le même temps, ses conditions de fonctionnement, qui s'étaient sérieusement dégradées les années passées, ne se sont pas améliorées. En octobre 1996, les correspondants du REMPEC ont tenu leur réunion bisannuelle où, conformément au mandat qui leur avait été assigné par la réunion extraordinaire des Parties contractantes tenue à Montpellier, la question de la coopération régionale dans le contexte nouveau du PAM - Phase II a fait l'objet d'un examen approfondi et où des propositions à soumettre à la prochaine réunion des Parties contractantes ont été établies.

**I. PRINCIPALES ACTIVITES MENEES AU COURS DE LA PERIODE JUILLET 1996 - MAI 1997**

2. Le REMPEC a centré l'essentiel de ses activités sur:
  - la formation
  - le renforcement des capacités
  - l'assistance dans les situations d'urgence

**Formation**

3. En septembre 1996, le REMPEC a préparé et dirigé un module d'une durée d'une semaine sur "la préparation et la lutte contre la pollution", dans le cadre d'un cours de trois mois sur "la gestion des chargements dangereux dans les ports" que l'OMI avait organisé en coopération avec l'Académie maritime internationale (AMI) à Trieste, Italie (23-27 septembre 1996).
4. Le cours de formation régional à la préparation et à l'intervention en cas d'accident de pollution marine mettant en jeu des hydrocarbures et autres substances dangereuses (MEDIPOL) a été organisé en coopération et avec le concours de la Division de la protection du milieu marin du Ministère de la marine marchande de la République hellénique, du 29 novembre au 7 décembre 1996, au Pirée, Grèce.
5. La contribution volontaire du Ministère de la marine marchande de la République hellénique, en tant que pays hôte, et des agents de la Division de la protection du milieu marin de ce même ministère, a été essentielle au bon déroulement et au succès final du cours. MEDIPOL 96 a fourni l'occasion de nouer des contacts avec les milieux grecs du transport maritime, de l'industrie pétrolière et chimique qui devraient favoriser et resserrer la coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises dans le domaine de

la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.

6. En collaboration avec le "Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux" (CEDRE), le REMPEC a organisé à Brest, France, du 4 au 8 février 1997, un cours de formation régional spécialisé sur l'intervention en cas de biens dangereux sous emballage perdus en mer.
7. Actuellement, le REMPEC prépare plusieurs activités de formation. En coopération avec l'industrie chimique italienne (ENICHEM), il prépare un cours de formation régional spécialisé sur la prévention, la préparation et l'intervention en cas d'accidents mettant en jeu des substances dangereuses et nocives transportées en vrac, qui se déroulera en novembre 1997 à Porto Marghera, Venise, au Centre de formation de l'ENICHEM. Le REMPEC travaille aussi à la préparation de cours/ateliers nationaux de formation qui devraient avoir lieu cette année dans les Etats riverains de Libye, Croatie, Turquie et Espagne.

#### Renforcement des capacités

8. Le Centre accorde la priorité à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention, et à l'adoption de plans d'urgence sous-régionaux. Ces domaines sont ceux que privilégie le REMPEC pour ses actions présentes et futures.
  - a) **Assistance à la mise en place de systèmes nationaux de préparation et d'intervention**
9. Les activités du Centre dans ce domaine se sont concentrées dans les Etats côtiers ci-après: Albanie, Libye et Syrie. Ces Etats procèdent actuellement à la mise en place de leurs propres systèmes nationaux.
10. Le directeur du REMPEC s'est rendu en Syrie (22-24 novembre 1996) pour y examiner avec les correspondants opérationnels du REMPEC le concours que le Centre pourrait apporter à ce pays dans le développement de son système national de préparation et d'intervention. La visite du directeur a été suivie de celle d'un consultant (25-30 janvier 1997) qui a établi une proposition détaillée de projet concernant l'achèvement du système national syrien de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle. Un atelier à l'intention des décideurs et des fonctionnaires devrait être organisé avant la fin de l'année à Lattaquié.
11. Le directeur s'est ensuite rendu au Liban (25-27 novembre 1997) pour y examiner avec les autorités de ce pays (Directeur général des transports) la suite à donner aux recommandations concernant la mise en place d'un système national de préparation et d'intervention qui étaient formulées dans le rapport du consultant ayant effectué une mission au Liban en 1995.
12. Un consultant s'est rendu en Albanie (8-16 décembre 1996) afin d'y établir une proposition détaillée de projet concernant l'achèvement du système national de préparation et d'intervention de ce pays, qui pourrait ensuite être soumis pour financement à des donateurs potentiels.

13. Le directeur et l'expert technique du Centre se sont rendus en Libye en mai de cette année pour y discuter, avec des responsables libyens (pouvoirs publics et compagnies pétrolières), du développement d'un système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle. Au cours de la même mission, un cours de formation à l'intention des responsables des opérations sur place a été organisé.

**b) Etablissement de cartes de sensibilité**

14. Dans le cadre du PAC pour Sfax (Tunisie), un projet d'établissement de cartes de sensibilité de la région de Sfax a démarré en mars 1996. Ce projet est mené en coopération avec l'Ecole des Mines de Paris, l'IFREMER, le CEDRE et l'Ecole nationale d'Ingénieurs de Sfax.
15. Le projet en est désormais à sa phase finale. Les prochaines échéances seront: validation en mai, installation à l'ENIS (Sfax) en juin, et formation en juillet. Les résultats de ce projet sont dus au degré élevé de coordination entre les divers partenaires qui y prennent part ainsi qu'au concours de diverses administrations ou institutions tunisiennes qui ont communiqué les données requises.
16. Le Centre se propose de promouvoir, au titre d'autres projets qu'il mènera dans la région méditerranéenne, le concept et la méthodologie de l'établissement de cartes de sensibilité mises au point dans le cadre de ce projet pilote. Il compte aussi élargir le partenariat en vue d'utiliser un groupe d'experts qui associeront leurs compétences en matière d'établissement de plans d'urgence, d'océanographie physique, de télédétection, de gestion des données numériques/géo-référencées et de SIG.

**c) Préparation et intervention d'urgence en cas d'accidents maritimes mettant en jeu des substances dangereux dans les zones portuaires**

17. Pour répondre à des demandes de la Turquie et du Maroc, le REMPEC a préparé deux projets pilotes:
  - i) l'un porte sur une étude d'évaluation des risques et du renforcement correspondant des capacités de préparation et d'intervention pour le port de Mersin, en Turquie;
  - ii) l'autre porte sur l'élaboration d'un plan d'urgence pour le port de Tanger, au Maroc (qui devrait faire l'objet d'un réexamen, compte tenu des changements affectant ce port).
18. Le REMPEC s'emploie actuellement, de concert avec les autorités helléniques, à préparer un projet pilote sur l'analyse des risques concernant les installations portuaires de stockage et de distribution. Ce projet porte sur un terminal de chlorure de vinyl monomère du port de Thessalonique.
19. Ces projets seront financés par des crédits extérieurs au Fonds d'affectation spéciale. Le REMPEC coopère, à ce sujet, avec le Bureau Industrie et Environnement du PNUE dans le cadre de son programme APELL.

**d) Assistance à la conclusion d'accords opérationnels bilatéraux ou multilatéraux (plans d'urgence sous-régionaux)**

20. En juin 1996, le REMPEC a soumis à la CE, pour approbation et financement au titre du programme LIFE, une proposition de projet concernant le développement des capacités de lutte contre les déversements accidentels de Chypre, de l'Égypte et d'Israël. Le projet a été approuvé en décembre 1996 et le contrat correspondant a été signé en février 1997 par la CE et l'OMI, pour le compte du REMPEC. L'enveloppe de ce projet se monte à 699.200 écus.
21. La première activité organisée dans le cadre de ce projet a été la première réunion du Comité directeur des parties au Plan d'urgence sous-régional (Chypre, Égypte et Israël) qui s'est tenue à Chypre les 24 et 25 mars 1997.

Le Comité directeur a approuvé la réalisation en 1997 des activités suivantes au titre de ce projet:

- 3 cours de formation nationaux sur les techniques de nettoyage des rivages (septembre-octobre 1997);
  - un cours de formation sous-régional à l'utilisation de la modélisation des déversements accidentels d'hydrocarbures dans la gestion des situations critiques;
  - une réunion des autorités nationales opérationnelles chargées de la mise en oeuvre du plan d'urgence sous-régional (décembre 1997 en Égypte);
  - la première phase de trois missions de consultant sur la cartographie des zones sensibles, la modélisation des déversements accidentels et les communications, respectivement (doit démarrer en juin 1997).
22. Diverses activités sont prévues au cours de l'exercice biennal 1998-1999 au titre du projet LIFE.
23. Des discussions et travaux préparatoires sont encore en cours touchant l'élaboration d'un projet devant conduire à la mise en place d'un Système sous-régional de lutte contre les accidents majeurs de pollution marine en Adriatique Nord (Croatie, Italie et Slovénie).

Assistance en cas de situation critique

24. Conformément à la responsabilité qui lui a été confiée d'organiser et de maintenir prête l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), le REMPEC, en vue d'en faciliter l'activation en cas de situation d'urgence, a conclu des arrangements avec certains centres de services spécialisés, compte tenu de ce que l'efficacité de l'UAM peut dépendre dans une large mesure de la disponibilité de ressources d'appoint et d'un appui logistique que ces centres reconnus de services spécialisés peuvent mettre à la disposition des experts constituant l'UAM.



25. Jusqu'à ce jour, le REMPEC a conclu des arrangements pour la participation de trois experts aux missions futures de l'UAM avec l'organisation française Centre de documentation, de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE) et avec la société publique espagnole Sociedad Estatal de Salvamento y Seguridad Maritima (SASEMAR).
  26. La réunion des correspondants du REMPEC (octobre 1994) a demandé et la Neuvième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Barcelone, juin 1995) a ensuite approuvé que les montants obtenus des assureurs en remboursement des frais encourus par l'UAM soient versés à un Fonds de roulement spécial que le Centre devrait utiliser pour financer les activités de l'UAM. Au 30 mars 1997, le solde du Fonds de roulement de l'UAM s'élevait à 17.291,62 dollars E.U.
  27. La dernière réunion des correspondants du REMPEC (Malte, octobre 1996) "a demandé au directeur d'explorer avec l'Unité de coordination du PAM la possibilité de transférer chaque année en permanence au même compte une partie des fonds alloués au REMPEC pour l'intervention de l'UAM en cas de situation d'urgence quand ils ne sont pas utilisés en vue de permettre que ces fonds soient immédiatement disponibles quand l'UAM est activée et en vue d'accroître le capital et les intérêts échus" )REMPEC/EG.14/17, par. 53).
  28. Aucun accident important n'est survenu en Méditerranée au cours de la période considérée. Cependant quelques incidents maritimes se sont produits et, dans certains cas, le REMPEC a été sollicité par l'Etat concerné de fournir des renseignements et des conseils.
- e) **Activités auxquelles le REMPEC prend une part très active ou auxquelles il a contribué**
29. Le REMPEC, représenté par son expert chimique, participe et apporte son concours au groupe de travail du GESAMP sur l'évaluation des risques des substances nocives transportées par mer.
  30. L'expert chimique du REMPEC participe activement à la révision de la section 1 du Manuel de l'OMI sur la pollution chimique.

## II. LE FONCTIONNEMENT DU REMPEC

31. L'aptitude du Centre à remplir son rôle et à s'acquitter de ses fonctions dépend dans une large mesure de ses ressources et de ses conditions de travail. L'élargissement du mandat du Centre intervenue ces dernières années, associé à de nouvelles responsabilités, s'est traduit par un accroissement en chaîne de ses activités alors que, dans le même temps, il ne lui était pas alloué de ressources supplémentaires. Les conditions de travail régnant actuellement au REMPEC compromettent le bon fonctionnement du Centre, ce qui, à son tour, pourrait remettre en cause tous les résultats positifs obtenus ainsi que les attentes qui sont celles des pays méditerranéens pour l'avenir.

Le développement des capacités du Centre à aider les Etats côtiers à se préparer et à intervenir en cas de situation critique de pollution marine

32. La coopération régionale en cas de situation d'urgence ne peut être réellement efficace que si les informations nécessaires sont mises à la disposition de toutes les Parties contractantes et régulièrement tenues à jour. Le REMPEC a pour fonction principale de collecter et de diffuser ces informations. Il s'en acquitte en développant et en entretenant ses capacités à fournir aussi rapidement et complètement que possible les informations dont les Etats qu'il dessert peuvent avoir besoin dans le cadre de la préparation à l'intervention ou dans le cas d'un accident. Cette mission a, dans une large mesure, été accomplie par la mise en place et la revalorisation d'un Système d'information régional partiellement informatisé.
33. La mise en place du Système d'information régional, et notamment de sa composante informatisée, a été possible grâce à la contribution essentielle d'un jeune ingénieur détaché par le Gouvernement français, qui était le seul informaticien se trouvant à demeure au Centre et qui a pris une part très active à la mise en place, l'organisation et l'entretien du système informatique (matériel-logiciels). En août 1995, le Gouvernement français a interrompu le détachement du jeune ingénieur coopérant du service national. Cette suppression a causé un préjudice manifeste au Centre au cours de la période considérée, le Centre n'étant plus en mesure de remplir correctement certaines de ses fonctions, si bien que des activités prévues n'ont pu être réalisées.
34. Cette situation a été examinée lors de la dernière réunion des correspondants du REMPEC. A l'issue de discussions menées avec des représentants de l'industrie pétrolière, des négociations se sont engagées et un accord a été conclu par la suite avec la société française Elf Aquitaine qui a offert de financer le détachement d'un jeune ingénieur chimiste pour une durée de 14 mois à compter d'octobre 1997. La tâche de cet ingénieur consistera à contribuer au développement et à l'actualisation du Système d'information régional, et notamment d'étoffer la base de données TROCS sur le transport maritime. Cet accord va dans le sens du développement de la coopération entre les pouvoirs publics et les entreprises dans le domaine de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle.
35. Pour s'acquitter correctement de ses fonctions consistant à fournir des informations et à aider les pays en cas de situation d'urgence, le Centre a mis en place une permanence avec les dispositions de communication nécessaires pour que le Centre soit opérationnel 24 h sur 24 tout au long de l'année. Cependant, avec l'accroissement continu des activités qui entraîne une multiplication des voyages en mission, et en raison du nombre limité de ses cadres, il arrive de plus en plus souvent qu'aucun cadre ne soit présent pendant quelques jours au Centre pour assumer cette fonction.

Matériel

36. Le Centre a rénové son parc de micro-ordinateurs. Il a acheté et installé un nouveau matériel pour un système en réseau et il passe actuellement du système d'exploitation DOS au Windows. L'OMI contribue en partie à cette conversion. Toutefois, sans informaticien à demeure, cette tâche a été un

lourd fardeau pour le personnel d'encadrement et il est envisagé de conclure, à l'avenir, un contrat avec un service extérieur d'exploitation qui aura fatalement des incidences financières.

#### Locaux

37. Lors de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à Montpellier en juillet 1996, le représentant de Malte avait confirmé que son gouvernement prenait les dispositions nécessaires pour le relogement du REMPEC dans de nouveaux locaux. Les autorités maltaises et le directeur du REMPEC gardent le contact à ce sujet, et le Gouvernement maltais s'emploie actuellement à reloger le Centre pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses fonctions.

#### Gestion administrative et financière

38. L'élargissement du rôle et l'accroissement incessant des activités du Centre ont conduit à un surcroît de travail administratif, et le Centre se retrouve aujourd'hui dans une situation très critique sous l'angle de la gestion administrative et financière. La dernière réunion des correspondants du REMPEC (octobre 1996) a examiné une fois de plus cette question. Rappelant que le poste de directeur adjoint (administration) avait été converti le 1er janvier 1989 en celui d'expert chimiste pour permettre au REMPEC d'assumer ses nouvelles responsabilités mais qu'aucune ressource supplémentaire ne lui avait alors été allouée, les correspondants "ont vivement déploré que leur demande réitérée d'un fonctionnaire d'administration et gestion des fonds n'ait pas été prise en compte" (REMPEC/EG.14/17, par. 125). La réunion a adopté la résolution suivante: "Les correspondants du REMPEC, notant l'ampleur des tâches que le Centre est tenu d'assumer, demande avec force que le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée prévoie dans le budget du REMPEC un poste de fonctionnaire d'administration et de gestion des fonds sans que soit réduit le montant actuel des ressources affectées au Centre" (REMPEC/WG.14/17, par. 126 - Malte, 22-26 octobre 1996).

### **III. PRINCIPAUX RESULTATS DE LA REUNION DES CORRESPONDANTS DU REMPEC**

39. Lors de la réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, tenue à Montpellier en juillet 1996, le représentant de l'OMI a recommandé et la réunion est convenue que la question de la coopération régionale dans le domaine de la prévention et de la maîtrise de la pollution marine résultant d'activités menées à terre soit examinée dans le nouveau contexte du PAM - Phase II lors de la prochaine réunion des correspondants du REMPEC, et que ladite réunion soumette à ce sujet des propositions aux Parties contractantes. Le rapport de la réunion des correspondants du REMPEC est présenté comme document de référence sous la cote REMPEC/WG.14/17.
40. La réunion des correspondants du REMPEC, à l'issue d'un débat approfondi, est parvenue à un accord sur les points suivants:
- stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires;

- modification du Protocole "situations critiques";
- objectifs et fonctions du REMPEC dans le nouveau contexte du PAM - Phase II;
- programme 1998-1999.

Stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires

41. La réunion des correspondants du REMPEC a eu une discussion prolongée et fructueuse sur cette question et elle est parvenue à des conclusions sur certains de ses aspects importants (REMPEC/WG.14/17, par. 107):
- dans de nombreux pays, la lutte contre les déversements accidentels relève de plusieurs ministères (environnement, transports, intérieur, etc.) et l'élargissement du rôle du REMPEC dans la prévention des accidents signifierait un rôle accru des ministères chargés du transport maritime dans les activités du PAM;
  - le risque de pollution accidentelle est souvent aggravé par l'absence d'une application satisfaisante des conventions internationales;
  - les Etats riverains peuvent avoir à pâtir d'accidents ou de violations des conventions internationales telles que des rejets illégaux pouvant polluer les plages, avec la nécessité de procéder à un nettoyage susceptible d'être coûteux et sans grandes perspectives d'indemnisation;
  - la sécurité de la navigation joue un rôle déterminant dans la prévention des sinistres maritimes et l'amélioration des formules de transport maritime, l'exploitation du VTS et l'adoption d'autres mesures de navigation contribuent à la protection du milieu marin;
  - il ne devrait pas y avoir, pour les navires croisant en Méditerranée, de prescriptions spéciales de sécurité qui soient davantage ou moins contraignantes que celles convenues sous l'égide de l'OMI, car le transport maritime est une activité mondiale et dont les normes se doivent donc d'être mondiales. Mais cela ne doit pas empêcher les Etats méditerranéens de mener une action concertée auprès de l'OMI chaque fois qu'ils ont des intérêts communs à faire valoir;
  - les installations de réception sont un point important pour éviter les rejets illégaux, mais il est nécessaire de fournir une orientation pour le traitement et l'élimination des déchets réceptionnés dans un port.
42. A l'issue du débat général, la réunion a établi une proposition de "stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires" qui est jointe à un projet de Résolution destiné à être soumis, pour adoption, à la prochaine réunion des Parties contractantes (UNEP(OCA)/MED WG.129/5).

Modification du Protocole "situations critiques"

43. Estimant qu'il était essentiel d'asseoir la stratégie régionale proposée sur une base juridique solide, la réunion a considéré, à l'unanimité, qu'il convenait de modifier le Protocole "situations critiques" afin d'y introduire les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de la stratégie régionale énoncée et insérée dans le projet de Résolution.
44. La réunion a examiné le calendrier possible de la procédure de révision une fois que les Parties contractantes en auraient décidé le principe à leur réunion de novembre 1997. Pour réduire les coûts, il serait préférable que l'adoption des amendements s'effectue à l'occasion de la réunion des Parties contractantes de 1999 et que la nécessaire réunion d'experts ait lieu à l'occasion de la réunion des correspondants de 1998, qui devrait de préférence être prévue pour le premier trimestre de l'année. Pour réduire encore plus les coûts, la France a offert de fournir gracieusement des services spécialisés. Cette offre a été acceptée par la réunion.

Objectifs et fonctions du Centre

45. La réunion, dans ses conclusions sur la stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires, a estimé que les objectifs et fonctions du REMPEC, exposés en annexe à la Résolution 7 adoptée en 1976 et modifiée en 1989, devaient être révisés. Aussi la réunion a-t-elle demandé au directeur du Centre de préparer un projet de révision de cette annexe et de le présenter pour approbation par les Parties contractantes avec la stratégie en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires (REMPEC/WG.14/17, par. 117).
46. En réponse à cette demande, le directeur du REMPEC a élaboré un avant-projet qui est soumis aux points focaux du PAM, avec le projet de Résolution, pour examen.
47. Le document UNEP(OCA)/MED WG. 129/5, qui est soumis à la réunion des points focaux du PAM pour examen avant sa présentation pour adoption à la réunion des Parties contractantes, contient le projet de Résolution établi par la réunion des correspondants du REMPEC. Aux termes du projet de Résolution, il est proposé que les Parties contractantes:
  - a) adoptent la stratégie régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires. Cette stratégie est jointe en appendice I au projet de Résolution;
  - b) décident qu'il a lieu de modifier en conséquence le Protocole "situations critiques" en vue d'y introduire les dispositions nécessaires à la mise en oeuvre de cette stratégie - la date proposée pour l'adoption des amendements soumis étant celle de la réunion des Parties contractantes de 1999;
  - c) décident que, en attendant l'adoption et l'entrée en vigueur de ces modifications du Protocole, le REMPEC prenne en charge la mise en oeuvre de la stratégie;

- d) adoptent la version révisée des objectifs et fonctions du REMPEC. L'avant-projet de révision de l'annexe à la Résolution 7 est joint en appendice II au projet de Résolution.

Programme de l'exercice biennal 1998-1999

48. La réunion des correspondants du REMPEC a approuvé la proposition de programme pour l'exercice biennal 1998-1999 dans le domaine de la préparation, de l'intervention et de la coopération en cas de pollution marine accidentelle. La proposition de programme, qui est soumise, pour examen, à la réunion des points focaux du PAM avant sa présentation pour adoption à la réunion des Parties contractantes, figure dans le document UNEP(OCA)/MED WG.129/4.
49. Les correspondants du REMPEC ont, lors de leur réunion, dans le domaine de la prévention, de la préparation et de l'intervention concernant la pollution marine par les navires, souligné l'importance dans leurs pays respectifs de la coopération entre le ministère chargé de l'environnement et le ministère chargé des transports. Toutes les délégations ont été d'avis que, en la matière, la coopération entre ces deux ministères était essentielle.

**IV. PROJETS PROPOSES DANS LE CADRE DU PARTENARIAT EURO-MEDITERRANEEN**

50. Le directeur du REMPEC a participé à la première réunion d'experts sur la mise en oeuvre du programme de travail continu pluriannuel organisé dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen qui s'est tenue à Chypre du 14 au 16 octobre 1996. Lors de cette réunion, des projets régionaux concernant la sécurité maritime et la prévention de la pollution ont été identifiés. Le REMPEC a présenté deux projets qui ont suscité l'intérêt des participants et il a été désigné comme coordonnateur de ces deux projets.
51. Comme en avaient convenu la réunion de Chypre, puis (une semaine plus tard) la réunion des correspondants du REMPEC, le REMPEC a préparé et soumis à la DG VII de la Commission européenne deux propositions de projet:
1. Préparation et lutte contre la pollution marine accidentelle par les navires, qui comporte trois grands volets:
    - a. un programme complet de formation;
    - b. l'établissement de cartes de sensibilité pour les déversements massifs (dans certains pays);
    - c. une étude sur la capacité de sauvetage et de remorquage en région méditerranéenne qui pourrait servir dans une situation d'urgence;

2. Installations portuaires de réception des débris, eaux de cales et résidus huileux des navires, avec deux grands objectifs:
  - a. promouvoir, conformément à la Convention MARPOL 73/78, l'aménagement d'installations portuaires de réception pour les débris, les eaux de cale et les résidus huileux générés par les navires, et déterminer la méthode la plus judicieuse et harmonisée d'exploitation financièrement (économiquement) viable de ces installations dans les Etats méditerranéens partenaires;
  - b. étudier (dans une perspective régionale) la question de l'élimination, du traitement et du recyclage des débris et des résidus huileux recueillis en tenant compte d'autres enseignements dans ce domaine; des projets pilotes et de démonstration devraient être menés (Chypre, Tunisie).
52. Avant de soumettre ces propositions à la Commission européenne, le REMPEC avait reçu, sur sa demande, un appui écrit des ministères chargés du transport maritime et/ou des ministères chargés de l'environnement de pays non membres de l'UE participant au partenariat euro-méditerranéen, et le directeur du REMPEC avait déjà eu plusieurs entrevues avec des autorités nationales, ainsi qu'avec la Commission européenne, pour discuter de ces projets.
53. Si ces projets sont acceptés et financés, ils devraient démarrer au début 1998 pour une durée allant de 1 an (par ex. sauvetage) à 4 ans (formation).
54. Les projets proposés sont conformes à la stratégie approuvée dans le cadre du PAM ainsi qu'aux divers programmes à moyen terme adoptés par les Parties contractantes. En élaborant ces projets, le REMPEC a tenu compte d'autres projets en cours d'exécution ou prévus pour éviter tout recoupement des travaux et veiller à ce que les actions se complètent. D'autre part, en établissant son programme en vue de le soumettre aux Parties contractantes, puis en le mettant en oeuvre, le REMPEC, pour répondre aux objectifs généraux qui sont les siens, tiendra compte de ces projets et du fait que les pays méditerranéens ne participent pas tous au partenariat euro-méditerranéen.

#### **V. COOPERATION ENTRE LES GOUVERNEMENTS ET LES ENTREPRISES CONCERNANT LA PREPARATION ET LA LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS DE POLLUTION MARINE**

55. Voici plusieurs années que les gouvernements et les représentants de l'industrie s'efforcent de développer leur coopération dans le domaine de la préparation et de la lutte contre les accidents de pollution marine. La dernière réunion des correspondants du REMPEC et des événements plus récents ont montré que cette coopération ne cesse de s'améliorer.
56. Le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG), composé de représentants des industries pétrolières nationales des pays méditerranéens, se réunira en juin 1997 à Marseille. Le MOIG a pour objectifs de développer la coopération entre les industries pétrolières nationales ainsi qu'entre ces industries et les

pouvoirs publics.

Les initiatives proposées par le MOIG, approuvées par la réunion informelle tenue en octobre 1996 en marge de la réunion des correspondants du REMPEC, consistent à:

- a) mettre en place, exploiter et actualiser une base de données sur les ressources, le personnel et le matériel dont disposent les industries pétrolières, et à en faciliter l'accès;
- b) échanger des informations sur les programmes et exercices de formation, et encourager la participation de agents de la fonction publique aux programmes et cours de formation des entreprises, et réciproquement;
- c) favoriser la compatibilité entre les plans d'urgence de l'administration et ceux du secteur industriel.

57. En ce qui concerne plus concrètement la coopération entre les entreprises et le REMPEC, on enregistre déjà des résultats tangibles, à savoir notamment:

- a) une offre de l'industrie chimique italienne de coopérer avec le REMPEC à l'organisation d'un cours régional de formation sur les produits chimiques;
- b) l'engagement pris par la société française Elf Aquitaine de financer le détachement au REMPEC d'un jeune ingénieur;
- c) l'octroi, de la part de compagnies pétrolières, d'un appui au gouvernement de leurs pays respectifs quand le REMPEC a organisé des cours de formation régionaux en Turquie, en octobre 1995, et en Grèce, en décembre 1996;
- d) la participation du REMPEC au programme d'intervention d'urgence de l'ICE (International Chemical Environment) de l'Industrie chimique européenne.

**c) Activités de télédétection**

**Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE)**

**I. Activités de renforcement des capacités**

1. Les processus de planification et de prise de décisions en vue du développement durable dans les zones côtières de la Méditerranée s'avèrent de plus en plus et concrètement efficaces qu'ils reposent sur une information synoptique, multi-temporelle, actualisée et objective. Une proposition visant à encourager à se rencontrer les responsables de la planification d'une part, et les experts en technologies de pointe d'autre part, dans le but de renforcer l'intégration des systèmes d'information appuyés par des données de



l'observation de la terre dans la prise de décisions, est actuellement en bonne voie. Des contacts ont été noués avec l'Agence égyptienne de l'environnement (EEAA), et un forum sera organisé conjointement par celle-ci et le CAR/TDE et pourrait avoir lieu au cours du deuxième semestre 1997.

Il est prévu d'adresser cette proposition au plus grand nombre possible de pays méditerranéens, en fonction du budget dont disposera le Centre.

## **II. Synergies entre les sources d'information MED POL et de télédétection**

2. En février 1997, M. Civili, du MED POL, M. Barale, du Centre de recherche conjoint de la Commission européenne, et MM. Raimondi et Viel du CAR/TDE, ont eu une entrevue à Rome afin de d'envisager l'instauration d'éventuelles synergies permettant d'appuyer le programme MED POL par des données tirées de l'observation par satellite. Ils sont convenus que la possibilité de recourir à la télédétection par satellite dans le programme MED POL devait être sérieusement examinée, en vue d'une coopération opérationnelle à court terme.

3. Il a été souligné, pour le choix de l'emplacement des stations chargées de détecter les tendances de contaminants, qu'il était indispensable de connaître la dynamique côtière d'une zone précise avec ses modalités annuelles et saisonnières, notamment pour évaluer les dimensions d'une zone qui est (statistiquement) soumise ou non à l'influence d'un rejet spécifique. Dans ces conditions, il pourrait être très utile de s'assurer l'appui de renseignements sur la dynamique et l'espace tirées des données de la télédétection satellitaire. De fait, les détecteurs satellisés pourraient fournir des profils spatio-temporels concernant quelques paramètres de la surface de la mer (comme la température, les pigments chlorophylliens, les matières en suspension) qui sont directement influencés par les déversements des cours d'eau et par les rejets d'usines, ainsi que par la dynamique marine, la saison, la productivité biologique, etc. Ensuite, l'intégration à d'autres données sur l'environnement pourrait en outre contribuer à concevoir un programme efficace de surveillance continue des tendances, notamment en ce qui concerne la distribution des stations d'échantillonnage appropriées et les périodes de mesure.

## **III. Surveillance continue des déversements d'hydrocarbures et contrôle dans la zone de la mer Méditerranée**

4. L'utilisation des satellites européens ERS (données SAR) pour la détection des déversements en mer est déjà une pratique éprouvée en Europe du Nord. L'ASE/ERSIN (Agence spatiale européenne) est intéressée à étendre à la mer Méditerranée ces applications qui s'avèrent très utiles et rentables. A cet égard, le CAR/TDE, dans le cadre d'une activité de l'ASE, réalise actuellement une étude, au niveau méditerranéen, pour faire le point des connaissances sur la surveillance des déversements d'hydrocarbures et l'intervention pour y faire face, en vue d'identifier d'éventuels utilisateurs (pays) qui pourraient être les bénéficiaires d'un service basé sur la télédétection par satellite. Cette activité du CAR/TDE, appuyée par l'ASE, est tout à fait conforme aux recommandations que le Centre a reçues des Parties contractantes.

#### **IV. Collecte de fonds extérieurs**

5. En janvier 1997, au terme d'environ deux mois de préparatifs, trois projets ont été soumis pour financement à la DG XII de la Commission européenne - Programme Environnement et Climat. Ces trois projets portaient sur des activités que les Parties contractantes ont recommandées au CAR/TDE et dont la réalisation est envisagée en Méditerranée. Les résultats de l'évaluation de la CE sont attendus sous peu, encore qu'il faille souligner qu'une sélection sévère est effectuée parmi les projets soumis et que seul un petit nombre d'entre eux sont approuvés.

Les trois projets soumis sont les suivants:

- **MED-LEAVES - MEDITERRANEAN:** Analyse à long terme de la situation et des modifications de la végétation. Le CAR/TDE-CTM est le coordonnateur d'un partenariat international, constitué, comme il a été demandé, de sociétés européennes des Pays-Bas, de France, d'Italie. Les utilisateurs des résultats du projet sont tous les pays riverains de la Méditerranée.
  - **SEMEFOR - Surveillance environnementale satellitaire des forêts européennes.** Le CAR/TDE est partenaire dans une équipe internationale comprenant également des organisations et universités de Suède, Autriche et Allemagne. Le projet envisage notamment la mise en place d'une approche méthodologique qui vise à évaluer les phénomènes de déboisement et leurs causes dans des zones pilotes, comme l'Italie, et qui pourrait être transférée aux pays méditerranéens intéressés.
  - **MEDEA - mer Méditerranée:** agrégation de données sur l'environnement pour la surveillance et l'évaluation de la qualité de l'eau. Le CAR/TDE est partenaire dans une équipe internationale comprenant des organisations de la CE, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la France et du Centre du milieu marin et côtier de l'Agence européenne de l'environnement. Le rôle du CAR/TDE envisagé consiste à rattacher les résultats du projet aux besoins des pays méditerranéens.
6. En avril 1997, une mission du CAR/TDE s'est rendue au siège de la CE, à Bruxelles, pour explorer d'autres possibilités de réunir des fonds pour des activités menées dans des domaines similaires ou différents (comme l'éducation et le renforcement des capacités), conformément aux recommandations reçues des Parties contractantes et aux priorités à court terme définies par la Commission méditerranéenne du développement durable.

#### **V. Stratégie euro-méditerranéenne**

7. Dans le cadre du programme MEDA axé sur la coopération entre l'Europe et les organisations méditerranéennes, le premier appel d'offres devrait intervenir prochainement. Pour se préparer à ces échéances, le CAR/TDE noue des liens pour des actions conjointes, notamment avec des organes et Directions générales de la CE. La gestion de l'eau pourrait être l'un des thèmes prioritaire retenus par MEDA. Le dispositif du PAM, reposant

également sur son vaste réseau de points focaux et de relations dans l'ensemble des pays méditerranéens, se trouve dans une position stratégique pour s'engager à appliquer de systèmes d'information avancés d'appui au développement durable des ressources naturelles.

## **VI. Contribution et participation à des ateliers internationaux**

### *Atelier du CEDARE*

8. L'atelier sur l'"Utilisation des systèmes d'information intégrés pour l'évaluation de la dégradation de sols" s'est tenu à Palerme du 9 au 12 septembre 1996 dans le cadre de la coopération du CAR/TDE et du CEDARE. Il était co-parrainé par l'Unité MED. Des participants provenant de cinq pays (Egypte, Koweït, Liban, Syrie et Tunisie) et des experts français, allemands, néerlandais et italiens ont débattu de l'approche la plus appropriée pour l'étude de la dégradation du sol au moyen de la télédétection. En février 1997, le CAR/TDE et le CEDARE ont finalisé le rapport qui sera publié très prochainement par ce dernier. De nouvelles formes de coopération avec le CEDARE sont envisagées dans le domaine du renforcement des capacités.

*Colloque international Eurisy sur l'"Observation par satellite pour le développement durable de la région méditerranéenne" - Frascati (Rome), 2-3 octobre 1996*

9. Au nom du Coordonnateur du PAM, le directeur du CAR/TDE a présenté une communication sur "La situation méditerranéenne: grandes questions et priorités" et il a présidé la séance "Expérience actuelle des applications du satellite en vue d'un développement durable".

Une affiche sur l'intervention du CAR/TDE dans le PAC de Fuka-Matrouh a également été présentée.

10. Plusieurs autres conférences internationales ont fourni l'occasion de présenter les activités du CAR/TDE ainsi que le système du PAM.

### **d) Activités concernant une production propre**

#### **Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)**

- I. **XIIIème réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales (CAR)**
  1. La XIIIème réunion de l'Unité MED et des CAR a eu lieu à Barcelone du 17 au 19 septembre 1996, à l'invitation du CAR/PP. Elle s'est tenue dans les locaux de l'Agence des déchets du gouvernement autonome de Catalogne, et tous les directeurs de CAR étaient invités à y prendre part.
- II. **Première réunion des points focaux nationaux du CAR/PP**
  2. La réunion extraordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, qui s'est tenue à Montpellier en juillet 1996, a assigné au CAR/PP certains objectifs précis. De septembre 1996 à mai 1997, le CAR/PP s'est employé

à les réaliser.

3. L'un des objectifs consistait à organiser la première réunion des points focaux nationaux du CAR/PP en vue de mettre en place un réseau qui les regrouperait. Ce réseau a les objectifs suivants:
  - diffuser le concept de production propre ainsi que les techniques et pratiques qui s'y rapportent, de même que des informations sur les avantages qu'une production propre offre en termes d'amélioration globale des secteurs de production;
  - faciliter les transferts de connaissances, de technologies et de données d'expérience entre les différents points focaux nationaux pour les aider à promouvoir et accélérer l'introduction des techniques et pratiques de production propre;
  - encourager les initiatives et programmes qui ont une approche intégrée de l'environnement en permettant de réduire la pollution engendrée par les pays du bassin méditerranéen et contribuer au démarrage de ces initiatives et programmes;
  - contribuer à la formation de spécialistes et institutions qui ont à promouvoir les technologies de production propre dans différents pays de la région et les aider à avoir accès à ces technologies;
  - convenir de propositions d'un intérêt régional et analyser la situation de la production propre dans la région méditerranéenne.
4. Il est prévu que la première réunion des points focaux nationaux du CAR/PP se tiendra à Barcelone les 9 et 10 juin 1997. Les objectifs les plus importants de cette réunion, conformément aux priorités fixées par les Parties contractantes, consistent à mettre en place un réseau de tous les points focaux nationaux et d'instaurer un mécanisme de travail de ce réseau qui réponde aux circonstances, aux intérêts, aux priorités de chaque point focal national.

#### **Bulletin du CAR/PP**

5. A l'occasion de la première réunion des PFN, il est prévu de présenter la proposition de publication d'un bulletin du CAR/PP qui exposera les objectifs et les fonctions de ce dernier et fera connaître les concepts, les procédés et les avantages de la production propre. Ce bulletin paraîtra en anglais et en français, et il sera distribué à tous les points focaux nationaux.

#### **Fiches documentaires MEDCLEANER**

6. La publication de fiches documentaires, dites fiches MEDCLEANER, permettra de récapituler des réussites obtenues dans la région méditerranéenne avec des exemples concrets d'entreprises ayant mis en oeuvre une prévention de la pollution. La collection des fiches documentaires sera également publiée en anglais et français et distribuée à tous les PFN.

## Pénétration du secteur industriel

7. Comme les pratiques de production propre devraient être adoptées par les entreprises, il convient de créer un courant incessant de connaissances entre les organisations locales (PFN) et les secteurs industriels. Les entreprises, dont la plupart sont des PME, ont besoin de recevoir l'information disponible la plus objective et actualisée sur les possibilités qu'elles ont d'appliquer un système de gestion de l'environnement privilégiant des mesures préventives plutôt que correctrices, et les avantages qui en découleraient. C'est pourquoi il conviendrait d'examiner si les PFN sont le mécanisme le plus efficace pour diffuser les concepts, les pratiques et les techniques de prévention de la pollution dans les secteurs industriels de chaque pays ou s'il pourrait être nécessaire de nouer des relations avec des centres/institutions de chaque pays qui seraient en contact plus direct avec des entreprises, et ce en coordination avec le PFN de chaque pays.

## C. INFORMATION ET PARTICIPATION

1. La bibliothèque, qui abrite et gère une collection spéciale de publications scientifiques et techniques ainsi que la collection complète des documents des réunions du PAM, a offert une assistance et des services de référence au personnel de l'Unité MED, et à des scientifiques, experts et étudiants de la communauté méditerranéenne.
2. Au cours de la période allant du 1er novembre au 1er avril 1996, 59 visiteurs ont été reçus et aidés à la bibliothèque. Il a été répondu à quatre-vingt-trois demandes adressées par courrier, représentant au total 372 rubriques. Cent cinquante deux numéros de périodiques, 63 rapports techniques et 27 monographies ont été reçus, classés et traités.
3. Le rapport hebdomadaire sur les activités de l'Unité de coordination a, comme de coutume, été compilé et adressé par fax à Nairobi. Le développement et l'entretien de la base de données sur les documents (MEDDOC) se sont poursuivis, de même que ceux de la base de données sur les organisations non gouvernementales (ONG) et de la collection des documents de référence.
4. La page d'accueil PAM/PNUE sur Internet est en cours de préparation et devait être publiée sur le réseau en mai 1997.
5. Les numéros suivants de la Série des rapports techniques du PAM ont été publiés: No 107, PNUE/OMS: *Lignes directrices concernant les autorisations de rejet de déchets liquides en mer Méditerranée*; No 108, PNUE/OMS: *Evaluation de l'état de la pollution microbiologique de la mer Méditerranée*; No 109, PNUE/OMS: *Enquête sur les polluants d'origine tellurique en Méditerranée*; No 110, PNUE/OMS: *Evaluation de l'état de la pollution de la mer méditerranée par les détergents anioniques*; No 111, PNUE/OMS: *Lignes directrices pour le traitement des effluents avant leur rejet en mer Méditerranée*; No 112, PNUE/OMS: *Lignes directrices pour les émissaires sous-marins des collectivités côtières de petite et moyenne taille en Méditerranée*; No 113, PNUE/COI: *Rapports finals de projets de recherche*

*sur le transfert et la dispersion de polluants (domaine de recherche II) - Modélisation de l'eutrophisation et des efflorescences algales dans le golfe Thermaïque (Grèce) et le long de la côte d'Emilie-Romagne (Italie); No 114, PNUE: Atelier sur les politiques de développement durable des zones côtières de Méditerranée, île de Santorin, 26-27 avril 1996. Présentation par un groupe d'experts; No 115, PNUE/PB: Méthodes et outils pour les études systémiques et prospectives en Méditerranée. Ils ont été adressés à 461 particuliers et institutions figurant sur la liste des destinataires de la Série, soit un total de 3.227 exemplaires. Trente exemplaires de chaque rapport du PAM ont été adressées au Siège du PNUE à Nairobi.*

6. Le numéro 33 du bulletin d'information du PAM "MEDONDES" a été publié et distribué en anglais et en français. La version arabe sera prête très prochainement. Il convient de noter que la maquette de ce numéro a été réalisée au sein de l'Unité MED par le service informatique.

#### **D. RENFORCEMENT DU CADRE JURIDIQUE**

##### Responsabilité et réparation des dommages

1. En consultation avec la Croatie, il a été décidé de tenir à Split, en septembre ou octobre 1997, la première réunion des experts juridiques et techniques désignés par les gouvernements sur le projet de procédure relative à la responsabilité et la réparation des dommages résultant de la pollution du milieu marin et littoral en Méditerranée. La Croatie a accepté de fournir les ressources financières additionnelles ainsi que les installations et services de conférence.
2. Un projet de procédure relative à la responsabilité et réparation des dommages est en cours de finalisation par le Secrétariat pour examen par la première réunion d'experts.

##### Position des instruments juridiques

3. Un document non officiel contenant les textes modifiés du Plan d'action, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, ainsi que les nouveaux Protocoles "Offshore" et "Déchets dangereux", a été publié en anglais et en français (avril 1997).
4. Au 1er mai 1997, aucune Partie contractante n'avait ratifié l'un des nouveaux instruments juridiques approuvés par les réunions des Parties contractantes. La position, au 1er mai 1997, des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles figure à l'annexe IV du présent rapport.

## ANNEXE I

FONDS D'AFFECTATION SPECIALE POUR LA PROTECTION DE LA  
MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION

(position, au 30 avril 1997, des contributions)

(en Dollars E.U.)

COUNTRIES	Unpaid pledges as at 31 Dec. 1996	Adjustments for prior years	Pledges for 1997	Collections during 1997 for 1997 and fut. years	Collections during 1997 for prior years	Unpaid pledges for 1997 & prior years
Albania	3,084	0	3,300	0	3,084	3,300
Algeria	9,256	0	49,505	0	0	58,761
Bosnia Herzegovina	37,475	0	14,145	0	0	51,620
Croatia	81,953	0	45,733	0	0	127,686
Cyprus	0	0	6,601	0	0	6,601
E.C	0	0	114,014	114,014	0	0
Egypt	0	0	23,103	0	0	23,103
France	0	0	1,731,639	0	0	1,731,639
Greece	(354,994)	0	132,485	0	0	(222,509)
Israel	0	0	69,307	69,307	0	0
Italy	3,096	0	1,430,643	0	0	1,433,739
Lebanon	0	0	3,300	0	0	3,300
Libyan Arab Jamahiriya	0 503,362	0 0	0 92,881	0 0	0 0	0 596,243
Malta	(254)	0	3,300	0	0	3,046
Monaco	0	0	3,300	3,180	0	120
Morocco	(50)	0	13,202	0	0	13,152
Slovenia	0	0	31,589	0	0	31,589
Spain	0	0	683,626	0	0	683,626
Syrian Arab Republic	0 12,336	0 0	0 13,202	0 0	0 0	0 25,538
Tunisia	0	0	9,901	0	0	9,901
Turkey	0	0	106,082	0	0	106,082
Yugoslavia	469,976	0	0	0	0	469,976
<b>Total</b>	<b>765,240</b>	<b>0</b>	<b>4,580,858</b>	<b>186,501</b>	<b>3,084</b>	<b>5,156,513</b>
<b>Additional Contributio</b>						
E.E.C *	559,888	0	556,033	0	559,888	556,033
Host Country **	0	0	400,000	0	0	400,000
<b>Total</b>	<b>1,325,128</b>	<b>0</b>	<b>5,536,891</b>	<b>186,501</b>	<b>562,972</b>	<b>6,112,546</b>

\* The E.C requests that these funds, which are indicative estimates should be used for specific activities to be decided, and after agreement.

\*\* Drachmae 97,369,600 deposited with Commercial Bank of Greece 27 March 1996

## ANNEXE II

### Projet de recommandations

#### A. Recommandations d'ordre général

1. Le Groupe est d'avis que, étant donné que les questions auxquelles est confronté le PAM sont bien définies et hiérarchisées dans le cadre de la Convention et des Protocoles récemment approuvés, du programme Action MED 21 et de la CMDD, une démarche mieux intégrée et coordonnée est à adopter pour les travaux de l'Unité MED, du MED POL et des CAR. Il convient de rationaliser le travail du Secrétariat, d'améliorer ses modalités de gestion et de conférer à ses activités une synergie et une transparence plus marquées pour lui permettre d'assumer ses nouvelles responsabilités.
2. Le Groupe réaffirme que l'Unité de coordination constitue l'organe principal et prééminent dans le dispositif du PAM.
3. La responsabilité de la mise en oeuvre des Protocoles incombe, en dernier ressort, à l'Unité de coordination du PAM. Les Centres qualifiés veillent à l'application des aspects techniques des Protocoles.
4. Le Groupe recommande toutefois que l'Unité d'Athènes délègue certaines tâches aux Centres d'activités régionales, à savoir par exemple la coordination de quelques projets PAC, la coordination des questions relatives à la biodiversité, et la représentation du PAM auprès d'instances extérieures, et ce tout en conservant la responsabilité de la coordination d'ensemble qui relève du Coordonnateur du PAM.
5. Le principe d'une répartition géographique équitable dans la région méditerranéenne doit être observé chaque fois que des postes nouveaux ou vacants sont à pourvoir.
6. Les fonds du PAM étant considérés comme un capital d'amorçage, il est recommandé que les relations que le PAM entretient avec les institutions et programmes de financement et de développement compétents soient renforcées, en vue de solliciter un complément de ressources financières et humaines ainsi que de compétences techniques. L'Unité de coordination se doit de présenter à ces organisations des projets concrets et bien élaborés.
7. Le Groupe recommande que le Siège du PNUE augmente son appui au PAM (et l'OMI son appui au REMPEC), notamment par une meilleure utilisation des coûts d'appui au programme pour le financement et l'administration de ces structures.
8. Le Groupe recommande le renforcement de la capacité de l'Unité MED à gérer le volet juridique du PAM.



**B. Réunions des Parties contractantes et des points focaux nationaux**

1. Les réunions des Parties contractantes se tiennent à un niveau ministériel afin de débattre des questions de politique et de stratégie générales concernant l'ensemble du PAM.
2. Les réunions des points focaux nationaux devraient être habilitées à examiner et finaliser soigneusement le budget-programme du PAM et à élaborer un cadre stratégique en vue de son approbation ultérieure par la réunion des Parties contractantes.

**C. Centres d'activités régionales (CAR)**

Le Groupe recommande ce qui suit:

1. Il convient de rechercher, autant que possible, une seule et même démarche concernant le statut juridique des CAR, mis à part le REMPEC qui est doté d'un statut Nations Unies.
2. Des accords ou échanges de lettres officiels devraient être préparés pour tous les CAR en tenant compte de la diversité des systèmes juridiques et administratifs et des conditions propres au pays hôte.
3. Les Parties contractantes hébergeant un Centre du PAM sont invitées à simplifier les procédures de délivrance des visas d'entrée, permis de séjour et permis de travail aux cadres de recrutement international, ainsi que des visas d'entrée aux représentants des Parties contractantes prenant part à des activités ou missions officielles du PAM.
4. Il devrait être signé entre le PAM/PNUE et les Centres des documents de projet spécifiant les activités que ces derniers ont à réaliser sur la base des priorités fixées par les Parties contractantes. Les pays hôtes de Centres nationaux devraient apporter une contribution de contrepartie pour couvrir les coûts de fonctionnement.
5. Les CAR devraient s'employer de leur mieux à solliciter des fonds supplémentaires auprès de sources extérieures, en pleine coopération et consultation préalable avec l'Unité MED.
6. Le Groupe recommande que l'Unité MED procède, sur une base régulière, à une évaluation des activités des CAR et des autres programmes du PAM, en prenant en compte le rapport coût-efficacité.
7. Le Groupe recommande que l'Unité MED/PNUE procède, sur une base régulière, à un audit financier des activités des CAR financées par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

Personnel

8. Le recrutement des cadres internationaux ou étrangers rémunérés sur le Fonds d'affectation spéciale devrait reposer sur un avis de vacance de poste que l'Unité MED adresse à toutes les Parties contractantes. La nomination du directeur d'un Centre doit intervenir en consultation avec l'Unité MED, sur la base d'un avis de vacance de poste établi conjointement par le pays hôte et l'Unité MED.
9. Les consultants et experts recrutés par les Centres sont sélectionnés en pleine concertation avec l'Unité MED. Il convient d'observer le principe de la diversification des nationalités des consultants recrutés.

## ANNEXE III

CALENDRIER DES REUNIONS ORGANISEES DANS LE CADRE  
DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

(en 1er juin 1997)

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
	<u>1997</u>			
Regional Workshop on Application of Environmental Sound Approach to Planning and Development of Tourism	9-11 January Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Meeting of the Steering Group for the Implementation of Mediterranean GEF Project to address Pollution from Land-based Activities	13 January Athens	UNEP-MEDU	F.S. Civili	Issued by GEF/Nairobi
Ad-hoc Consultation Meeting to review Draft Outlines of Mediterranean GEF Documents	14-16 January Athens	UNEP-MEDU	F.S. Civili	UNEP(OCA)/ MED WG.123/2
National Training Course on the Application of EIA	20-24 January Tirana	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	A. Baric*	to be issued by PAP/RAC
MEDEXPOL 97	4-8 February Brest	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* S. Micallef*	to be issued by REMPEC
First Meeting of the Bureau of MCSD	20-21 February Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason A. Hoballah*	UNEP/MCSD/ BUR/1/5
XIV Meeting of RAC Directors	3-4 March Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.122/3
Working Session Hypothesis and Scenarios CAMP Sfax	6-7 March Sfax, Tunisia	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	B. Glass*	to be issued by BP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Ad hoc Group for the Elaboration of Draft Criteria for Inventories of Species and Sites	6-7 March Tunis	SPA/RCA (UNEP-MEDU)	M. Barbieri	to be issued by SPA/RAC
Starting Session for Coastal Zone Management Plan-CAMP Sfax	10-14 March Sfax	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Meeting of the Competent National Authorities of the Parties to the Subregional Contingency Plan (Cyprus, Egypt, Israel)	24-25 March Cyprus	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Ad hoc Group on MAP/RAC Structure	26-27 March Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP(OCA)/ MED WG.126/3
Seminar Syria	March (tentative)	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Consultation Meeting of Regional Experts on the Preparation of a Report on Regional "Hot Spots"	7-9 April Athens	GEF/ UNEP-MEDU	G. Kamizoulis F.S. Civili	to be issued by MEDU
Consultation on Trend Monitoring	10-11 April Athens	UNEP-MEDU	G.Gabrielides*	UNEP(OCA)/ MED WG.128/3
Regional Workshop on Applied Systemic and Prospective Tools	28-29 April Algiers	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	UNEP(OCA)/ MED WG.128/3

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Workshop on Impact Assessment of Urban Planning on Natural Sites- CAMP Sfax	April Sfax (Tunisia)	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais*	to be issued by SPA/RAC
Working Session Hypothesis and Scenarios CAMP Albania	April Tirana	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah*	to be issued by BP/RAC
National Training Course	April Turkey	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Training Courses on Cetaceans	April Montpellier	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	C. Rais*	to be issued by SPA/RAC
Second Meeting of Mediterranean Commission on Sustainable Development (MCSD)	6-8 May Palma de Majorca	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat* A. Hoballah*	UNEP(OCA)/ MED WG.124/5
Meeting of the Bureau (BUR/50)	9 May Palma de Majorca	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	UNEP/BUR/ 50/4
Expert Meeting to adopt Guidelines for Integrated Use, Development and Management of Water Resources	12-14 May Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
National Training Course for on Scene Commanders (Libya)	19-22 May Libya	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Meeting of MEDPOL Coordinators	20-23 May Delphi (Greece)	UNEP-MEDU	F.S. Civili*	UNEP(OCA)/ MED WG.127/6
First Meeting of National Focal Points for CP/RAC	9-10 June Barcelona	CP/RAC (UNEP-MEDU)	V. Macià G. Kamizoulis*	to be issued by CP/RAC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Meeting of Government-designated Experts to examine a Strategic Action Programme to address Pollution from Land-based Activities	15-18 June Ischia (Italy)	GEF/ UNEP-MEDU	F.S. Civili*	to be issued by MEDU
National Training Course (Croatia)	16-18 June Rijeka	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos*	to be issued by REMPEC
Expert Meeting to define the Best Practices of Urban Planning as the Basis for the Sustainable Coastal Cities	June Split	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
Training Session on Planning and Control of Public Access to SPAs	June France	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied* C. Rais*	to be issued by SPA/RAC
Meeting of Experts on Criteria for Inventories	June Athens (tentative)	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied* M. Barbieri*	to be issued by SPA/RAC
Working Group on Sustainable Development Indicators	June Sophia Antipolis or Tunis (tentative)	BLUE PLAN (UNEP-MEDU)	A. Hoballah	to be issued by BP/RAC
Working Group on Environmental Statistics and Indicators	June (tentative) Beirut	BLUE PLAN (EUROSTAT/ UNEP-MEDU)	A. Hoballah* J-P Giraud*	to be issued by BP/RAC
Meeting of MAP National Focal Points	7-9 July Athens	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Dharat	to be issued by MEDU
Training Sessions on Marine Turtle Nesting Beaches Management	July-August Cyprus	SPA/RAC (CWS/ UNEP-MEDU)	M. Barbieri*	to be issued by CWS

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
National Training Course (Israel)	21-25 Sept. Israel	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
First Meeting of Experts on Liability and Compensation	23-25 Sept. Rijeka (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason*	to be issued by MEDU
National Training Course (Cyprus)	29 Sept.-3 Oct. Cyprus	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Second Meeting of the Bureau of the Mediterranean Commission of Sustainable Development	September Brussels	UNEP-MEDU EU	L. Chabason* A. Hoballah*	to be issued by MEDU
Regional Training Course on Reuse of Urban Waste Waters	September Israel	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	S. Tedeschi*	to be issued by PAP/RAC
Meeting of GEF National Coordinators to examine Guidelines for the Formulation of National Action Plans to address Pollution from Land-based Activities	September Athens (tentative)	GEF/ UNEP-MEDU	F.S. Civili	to be issued by MEDU
Regional Workshop on Guidelines for Integrated Use, Development and Management of Water Resources	September (tentative)	PAP/RAC (UNEP-MEDU)	I. Trumbic	to be issued by PAP/RAC
National Training Course (Egypt)	5-9 October Egypt	REMPEC (UNEP-MEDU)	D. Domovic	to be issued by REMPEC

Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
Third Meeting of Mediterranean Commission on Sustainable Development	6-8 October France (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason* I. Dharat* A. Hoballah*	to be issued by MEDU
Meeting of the Bureau (BUR/51)	9 October France (tentative)	UNEP-MEDU (FRANCE)	L. Chabason	to be issued by MEDU
Regional Workshop on the Evaluation of ICZM Initiatives in the Mediterranean	October Rhodes (tentative)	METAP/UNEP-MEDU/ PAP/RAC	L. Chabason* I. Trumbic* M. Hatziotos	to be issued by MEDU and METAP
Final Presentation Conference for Fuka-Matrouh CAMP (closing of the project)	October Matrouh (tentative)	UNEP-MEDU (EGYPT)	L. Chabason* I. Dharat* I. TRumbic*	to be issued by MEDU
MEDEXPOL 97	October Italy	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* S. Micallef*	to be issued by REMPEC
Tenth Ordinary Meeting of the Contracting Parties to the Barcelona Convention	18-21 Nov. Tunis	UNEP-MEDU (TUNISIA)	L. Chabason* I. Dharat*	to be issued by MEDU
MEDEXPOL 97	24-29 Nov. (tentative) Porto Mangheria (Italy)	REMPEC/ ENICHEM (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* S. Micallef	to be issued by REMPEC
'National Training Courses in Cyprus, Egypt, Israel	November (tentative)	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Seminars Syria	second half 97 Syria	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
National Training Course	second half 97	REMPEC (UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC



Meeting	Date, Place	Organizer & co-sponsor (co-sponsor in brackets)	Responsible Officer	Report Status
First Meeting of Regional Experts in the Area of oil Mills	November (tentative) Barcelona	CP/RAC (UNEP-MEDU)	V. Macià G. Kamizoulis*	to be issued by CP/RAC
MCSO Workshop on Sustainable Management of Coastal Zones	Nov./Dec. (tentative)	UNEP-MEDU	L. Chabason I. Trumbic	to be issued by MEDU
Meeting of the National Operational Authorities Responsible for Subregional CP (Cyprus, Egypt, Israel)	16-17 Dec. Cairo	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	J-C Sainlos D. Domovic	to be issued by REMPEC
Subregional Training Course	December Alexandria	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	D. Domovic	to be issued by REMPEC
Presentation Meeting for Sfax CAMP	December Sfax (Tunisia)	SPA/RAC (UNEP-MEDU)	M. Saied*	to be issued by SPA/RAC
Subregional Training Course	December (tentative)	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Meeting of the National Operational Authorities responsible for Subregional CP (Cyprus, Egypt, Israel)	December (tentative)	REMPEC (IMO/EU UNEP-MEDU)	J-C Sainlos* D. Domovic*	to be issued by REMPEC
Donor's Conference on the Implementation of National Action Plans to address Pollution from Land-based Activities	December Athens (tentative)	GEF/ UNEP-MEDU	F.S. Civili	to be issued by MEDU

<b>Meeting</b>	<b>Date, Place</b>	<b>Organizer &amp; co-sponsor (co-sponsor in brackets)</b>	<b>Responsible Officer</b>	<b>Report Status</b>
<b>MCSD Workshop on Management of Water Demands</b>	<b>France (tentative)</b>	<b>UNEP-MEDU FRANCE</b>	<b>L. Chabason* A. Hoballah</b>	<b>to be issued by MEDU</b>

**ANNEXE IV**  
**POSITION DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION**  
**DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET A SES DES PROTOCOLES**  
**(1 mai 1997)**

	Convention <sup>1/</sup>		Dumping <sup>2/</sup>		Emergency <sup>3/</sup>		Land-based Sources <sup>4/</sup>		Specially Prot. Areas <sup>5/</sup>		Offshore <sup>6/</sup>		Hazardous Wastes <sup>7/</sup>	
	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification	Sign/re	Ratification
Albania	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	30.5.90/AD	-	-	-	-
Algeria	-	16.2.81/AD	-	16.3.81/AD	-	16.3.81/AD	-	2.5.83/AD	-	16.5.85/AD	-	-	01.10.96	-
Bosnia & Herz/Vina	-	1.3.92/SUC	-	1.3.92/SUC	-	1.3.92/SUC	-	22.10.94/SUC	-	22.10.94/SUC	-	-	-	-
Croatia	-	8.10.91/SUC	-	8.10.91/SUC	-	8.10.91/SUC	-	12.6.92/SUC	-	12.6.92/SUC	14.10.94	-	-	-
Cyprus	16.2.76	19.11.79/R	16.2.76	19.11.79/R	16.2.76	19.11.79/R	17.5.80	28.6.88/R	-	28.6.88/AD	14.10.94	-	-	-
European Community	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	16.3.78/AP	13.9.76	12.8.81/AP	17.5.80	7.10.83/AP	30.3.83	30.6.84/AP	-	-	-	-
Egypt	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	16.2.76	24.8.78/AP	-	18.5.83/AD	16.2.83	8.7.83/R	-	-	01.10.96	-
France	16.2.76	11.3.78/AP	16.2.76	11.3.78/AP	16.2.76	11.3.78/AP	17.5.80	13.7.82/AP	3.4.82	2.9.86/AP	-	-	-	-
Greece	16.2.76	3.1.79/R	11.2.77	3.1.79/R	16.2.76	3.1.79/R	17.5.80	26.1.87/R	3.4.82	26.1.87/R	14.10.94	-	01.10.96	-
Israel	16.2.76	3.3.78/R	16.2.76	1.3.84/R	16.2.76	3.3.78/R	17.5.80	21.2.91/R	3.4.82	28.10.87/R	14.10.94	-	-	-
Italy	16.2.76	3.2.79/R	16.2.76	3.2.79/R	16.2.76	3.2.79/R	17.5.80	4.7.85/R	3.4.82	4.7.85/R	14.10.94	-	01.10.96	-
Lebanon	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	16.2.76	8.11.77/AD	17.5.80	27.12.94/R	-	27.12.94/AD	-	-	-	-
Libya	31.1.77	31.1.79/R	31.1.77	31.1.79/R	31.1.77	31.1.79/R	17.5.80	6.6.89/AP	-	6.6.89/AD	-	-	01.10.96	-
Malta	16.2.76	30.12.77/R	16.2.76	30.12.77/R	16.2.76	30.12.77/R	17.5.80	2.3.89/R	3.4.82	11.1.88/R	14.10.94	-	01.10.96	-
Monaco	16.2.76	20.9.77/R	16.2.76	20.9.77/R	16.2.76	20.9.77/R	17.5.80	12.1.83/R	3.4.82	29.5.89/R	14.10.94	-	01.10.96	-
Morocco	16.2.76	15.1.80/R	16.2.76	15.1.80/R	16.2.76	15.1.80/R	17.5.80	9.2.87/R	2.4.83	22.6.90/R	-	-	01.10.96	-
Slovenia	-	15.3.94/AD	-	15.3.94/AD	-	15.3.94/AD	-	16.9.93/AD	-	16.9.93/AD	10.10.95	-	-	-
Spain	16.2.76	17.12.76/R	16.2.76	17.12.76/R	16.2.76	17.12.76/R	17.5.80	6.6.84/R	3.4.82	22.12.87/R	14.10.94	-	01.10.96	-
Syria	-	26.12.78/AD	-	26.12.78/AD	-	26.12.78/AD	-	1.12.93/AD	-	11.9.92/AD	20.09.95	-	-	-
Tunisia	25.5.76	30.7.77/R	25.5.76	30.7.77/R	25.5.76	30.7.77/R	17.5.80	29.10.81/R	3.4.82	26.5.83/R	14.10.84	-	01.10.96	-
Turkey	16.2.76	6.4.81/R	16.2.76	6.4.81/R	16.2.76	6.4.81/R	-	21.2.83/AD	-	6.11.86/AD	-	-	01.10.96	-

Ratification: R Adhesion: AD Approbation: AP Succession: SUC

- 1/ Convention pour la protection de la Mer Méditerranée contre la pollution  
Adoptée (Barcelone): 16 février 1976  
Entrée en vigueur: 12 février 1978
- 2/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs  
Adopté (Barcelone): 16 février 1976  
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 3/ Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles  
Adopté (Barcelone): 16 février 1976  
Entré en vigueur: 12 février 1978
- 4/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique  
Adopté (Athènes): 17 mai 1980  
Entré en vigueur: 17 juin 1983
- 5/ Protocole relatif aux autres spécialement protégées de la mer Méditerranée  
Adopté (Genève): 3 avril 1982  
Entré en vigueur: 23 mars 1986
- 6/ Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du Plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol  
Adopté (Madrid): 14 octobre 1994  
Entré en vigueur: 14 octobre 1994
- 7/ Protocole relatif à la prévention de la pollution de la zone de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination  
Adopté (Izmir): 1 octobre 1996  
Entré en vigueur: 1 octobre 1996